



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

CCAS^{VI}**TRÉ**
Centre Communal d'Action Sociale

Sommaire

Introduction	1
L'Administration Générale	5
Les finances	11
Le service Prévention-Lien Social	19
Le Pôle Action Sociale	
Le service social	29
Le service logement	43
Le Pôle Sénior et Handicap	
La Résidence la Trémoille	51
Le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	67
Le CLIC	81
Les Ressources Humaines	95

Les missions du CCAS

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal, dont le Maire préside le Conseil d'Administration. La création d'un CCAS est obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants.

Selon l'article L1213-5 du CASF, le CCAS exerce deux fonctions principales :

Il anime une action de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées ;

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Le CCAS exerce une multitude de missions qui relèvent de:

Missions obligatoires

Instruction de demandes d'aide sociale légale

Domiciliation des personnes sans domicile stable

Réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux

Missions facultatives

Gestion d'un service d'aide à domicile

Gestion d'établissements (résidence pour personnes âgées...)

Le Conseil d'Administration



**Le CCAS est dirigé par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire.
Il est constitué paritairement, en plus du Président, de:**

6 élus désignés par le Conseil Municipal

6 personnes nommées par le Maire, dont

- Un représentant des associations familiales
- Un représentant des associations de personnes handicapées
- Un représentant des associations de retraités et personnes âgées
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion

Présidente : Madame Isabelle LE CALLENNEC, Maire de Vitré

MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Monsieur Jean-Yves BESNARD, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Vice-Président du CCAS
- Madame Danielle MATHIEU, Adjointe en charge de la Petite enfance, Enfance, Éducation et Restauration
- Madame Anne BRIDEL, Adjointe en charge de la Santé et de l'Inclusion
- Madame Nicole GÉNIN, Conseillère Municipale
- Monsieur Gontran PAILLARD, Conseiller Municipal
- Monsieur Erwann ROUGIER, Conseiller Municipal

MEMBRES NOMMES PAR LE MAIRE

- Madame Nicole BOISRAME, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (La Solidarité Vitréenne),
- Monsieur André CAILLET, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (Secours Catholique),
- Madame Monique LEDUBY, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités (MSA – Mutualité Sociale Agricole),
- Madame Bernadette PERDRIEL, en qualité de représentante des associations familiales (UDAF d'Ille et Vilaine),
- Madame Audrey ROUCOU, en qualité de représentante des associations de personnes en situation de handicap (Loisirs Pluriel),
- Madame Christelle LE MELINER, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (Association de Développement Sanitaire du Pays de Vitré).

La Commission permanente d'attribution

La Commission permanente d'attribution est une émanation du Conseil d'Administration du CCAS, chargée de décider de l'attribution des aides sociales facultatives dérogatoires.

Les membres décisionnaires sont au nombre de cinq. Ils sont membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Vice-Président préside cette Commission, les 4 autres membres représentent à parité les élus municipaux et les représentants du secteur associatif.

Le quorum minimum exigé pour maintenir la séance de la Commission permanente est de trois représentants du Conseil d'Administration.

MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Monsieur Jean-Yves BESNARD, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Vice-Président du CCAS, préside la Commission.

- Madame Anne BRIDEL, Adjointe en charge de la Santé et de l'Inclusion,
- Madame Danielle MATHIEU, Adjointe en charge de la Petite enfance, Enfance, Éducation et Restauration,
- Madame Nicole BOISRAMÉ, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (La Solidarité Vitréenne),
- Monsieur André CAILLET, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (Secours Catholique),

Membres suppléants:

- Madame Monique LEDUBY, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités (MSA – Mutualité Sociale Agricole),
- Madame Bernadette PERDRIEL, en qualité de représentante des associations familiales (UDAF d'Ille et Vilaine).

Les membres consultatifs sont le directeur délégué du CCAS, l'adjointe au directeur délégué, les travailleurs sociaux du service social, et la secrétaire du service social.

Les missions de la Commission Permanente d'Attribution

La Commission étudie les demandes d'aide n'ayant pu trouver une réponse dans le cadre de la procédure d'urgence et de la Commission technique car leur objet ou le contexte de la demande sont inhabituels et appellent une décision d'opportunité.

Elle étudie toutes les demandes d'aide **ayant un autre objet que l'alimentation et dont le montant dépasse 100 euros**.

Elle étudie toutes les demandes d'aide émanant de personnes pour lesquelles le montant global des aides accordées dans les douze derniers mois dépasse **300 euros** pour une personne seule, **500 euros** pour un couple.

Afin d'éviter les ruptures dans l'aide de première nécessité apportée à un foyer, dans les situations où ces plafonds d'aide de 300 et 500 € ont été atteints au cours des 12 derniers mois, et dans l'incertitude d'une date de versement de ressources, il pourra être sollicité un accord de principe de la Commission Permanente pour le renouvellement d'aides jusqu'à sa prochaine date de réunion. Une demande d'aide dans ce cadre sera soumise à l'avis de la Commission Technique.

Elle étudie les demandes de bourses pour la poursuite d'études dans le cadre du Legs Roussel et l'aide à l'insertion dans le cadre des Legs Neycensas.

Elle peut recevoir les usagers réalisant un recours suite à une décision prise par la Commission Technique d'Attribution.

L'Administration Générale

L'Administration Générale du CCAS est l'interface entre l'établissement et le Cabinet du Maire-Président, ainsi qu'avec les différents services de la Ville, les services mutualisés et les partenaires extérieurs.

La Direction

L'Administration Générale du CCAS prépare notamment les dossiers pour :

- Le Conseil d'Administration
- La Commission Cohésion Sociale de la Ville

9 séances du Conseil d'Administration, **68** délibérations

26 décisions de la Présidente ou du Vice-Président

9 réunions de la Commission Cohésion Sociale



Les principaux dossiers

- Coordination du plan d'actions identifié dans l'Analyse des Besoins Sociaux,
- Réflexion globale sur la stratégie immobilière du CCAS avec la mise en œuvre d'une démarche de suivi du dossier relatif aux biens immobiliers appartenant au CCAS (réflexion sur l'avenir du patrimoine, études patrimoniales),
- Réflexion sur la stratégie financière du CCAS, création d'un dialogue de gestion avec la Ville,
- Relations avec les associations du secteur social : étude des dossiers de subvention pour le compte de la Ville.

D'autres dossiers, dont:

- Mise en œuvre d'une nouvelle organisation du CCAS (direction, instances...),
- Animation et coordination du Comité de Direction CCAS, participation au CODIR Ville.

Le service entretien et maintenance des bâtiments



L'agent technique coordonne la maintenance, l'entretien des bâtiments qui appartiennent ou sont gérés par le CCAS. Ses fonctions consistent à :

Assurer le suivi et la coordination des opérations de maintenance et travaux dans les bâtiments appartenant au CCAS et la Résidence Autonomie La Trémoille

- Suivi des entretiens et travaux confiés à des entreprises extérieures
- Anticipation des besoins dans le cadre de la préparation budgétaire
- Identification de l'origine des pannes, fuites...
- Détermination des travaux à effectuer ou à commander

Apporter un conseil technique à la Direction et aux responsables de services

Assurer des travaux de réparations dans différents domaines

- Menuiserie, peinture, électricité, plomberie, vitrerie, maçonnerie, carrelage

Entretenir et réaménager des locaux

- Cloisons, mobilier, etc...

Réaliser des travaux de finition

- Papier peint, peinture, revêtement de sol, sanitaire, etc...

L'agent technique est régulièrement en relation en lien avec les entreprises qui effectuent des travaux qu'il ne peut effectuer lui-même. Il se charge de visiter les chantiers, demander des devis, suivre les travaux effectués et le bon achèvement des interventions, assister les entreprises dans l'exécution de certaines tâches.

Les réalisations 2023

Régulièrement sollicité, l'agent technique intervient dans les bâtiments du CCAS pour :

L'entretien courant et les menues réparations des logements

- Les interventions principales sur l'année se sont portées sur la serrurerie, la robinetterie, la plomberie...
- Certaines réparations dites locatives (conformément au décret n°87-712 du 26 août 1987) sont refacturées aux locataires lors de la régularisation annuelle des charges.

Les travaux et interventions réalisés à la Résidence Autonomie

- 7-8 logements ont été rénovés (sols et/ou peintures),
- Interventions diverses dans les logements privés,
- Modification des accueils SAAD, Résidence et CLIC (création de cloisons, création de placards, câblage...) à la suite de la réorganisation du Pôle Senior et Handicap,
- Équipement informatique et téléphonique (câblage...).

Les interventions au siège du CCAS

- Aménagement de bureaux (création de placards, câblage),
- Création d'une salle de réunion,
- Câblage informatique,
- Suivi de l'entretien du parc automobile.



Les interventions au sein de logements gérés par le CCAS

Aménagement du logement en A.L.T. (sols, peintures, cuisine...), précédemment logement conventionné:



L'Administration Générale

En bref...

 2023

9 séances du Conseil d'Administration

68 délibérations

26 décisions de la Présidente ou du Vice-Président

9 réunions de Commission Cohésion Sociale

Les finances

Les finances du CCAS sont gérées par le siège, avec un appui sur le régime de service commun porté par Vitré Communauté.

3 budgets distincts:

- Budget Principal
- Budget Annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- Budget Annexe RLT (Résidence La Trémoille)

Les finances du CCAS - Présentation

Les missions

Le suivi global des 3 budgets

La production des documents budgétaires

· Budget, Comptes Administratifs...

La gestion des contrats d'assurances

L'appui aux services pour les questions relatives aux moyens généraux.

Les principaux partenaires

- **La Trésorerie de Vitré Collectivités**

Contrôle des mandats, Titres, Budgets, Conventions, gestion de la trésorerie de l'établissement et la DGFIP pour les questions relatives au PES V2 et au SEPA

- **La Préfecture**

Assure le contrôle de légalité

- **Le Département d'Ille-et-Vilaine**

Tarification (APA/PCH, Résidence « la Trémoille », financement de certaines activités (APA, PCH, CLIC...)

- **L'URSSAF**

Questions relatives à la réglementation sur la paie

- **Les services de la Ville de Vitré, les prestataires informatiques et autres fournisseurs et débiteurs de l'établissement, tous les services de l'établissement CCAS**

Le budget du CCAS en quelques chiffres

3

Nombre de budgets

- Budget Principal
- Budget Annexe Résidence de la Trémoille
- Budget Annexe SAAD

4,7
millions
d'€

Montant du budget consolidé (Fonctionnement/investissement sur les 3 budgets)

3 930

Nombre d'écritures comptables (Mandats et titres)

22

Nombre de délibérations liées aux finances (+ 3 décisions)

L'activité budgétaire et comptable

Le périmètre



Budget Principal CCAS

Nomenclature M14

Services

Service Social
Logement Social
Prévention
CLIC
Administration Générale

Budget Annexe RLT

Nomenclature M22

Services

Autonomie
Hébergement

Budget Annexe SAAD

Nomenclature M22

Services

Portage
Aide à domicile

3 BUDGETS

L'année 2023 a été celle de la démarche pour le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le Budget Principal. Les Budgets Annexes restent eux en M22.

Les résultats budgétaires 2023

ESTIMATION

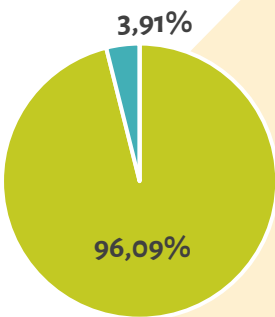
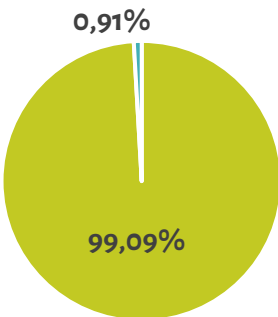
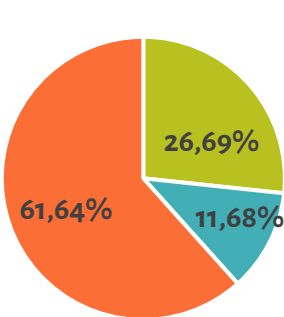
	Budget Principal	Budget RLT	Budget SAAD
Fonctionnement	39 193,09 €	- 96 325 €	- 209 957 €
Investissement	4 943,32 €	866 €	- 852 €

Les moyens budgétaires

Les recettes 2023

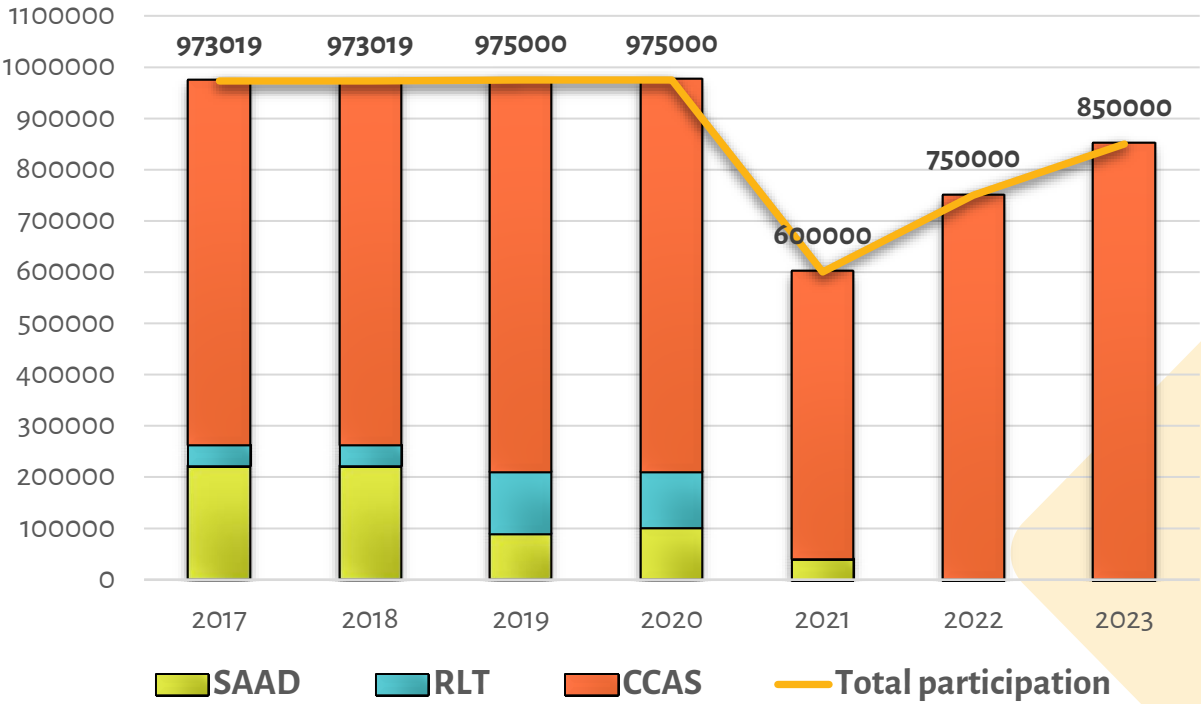
	Budget Principal	Budget RLT	Budget SAAD
Produits des activités <i>(Dont subvention CD35, liée à l'activité)</i>	368 000 €	879 979 €	1 483 162 €
Participations partenaires et divers	161 000 €	8 071 €	60 374 €
Participation Ville	850 000 €	-	-
TOTAL	1 379 000 €	888 050 €	1 543 536 €

- Produits des activités
- Participation Ville
- Participations Partenaires et divers



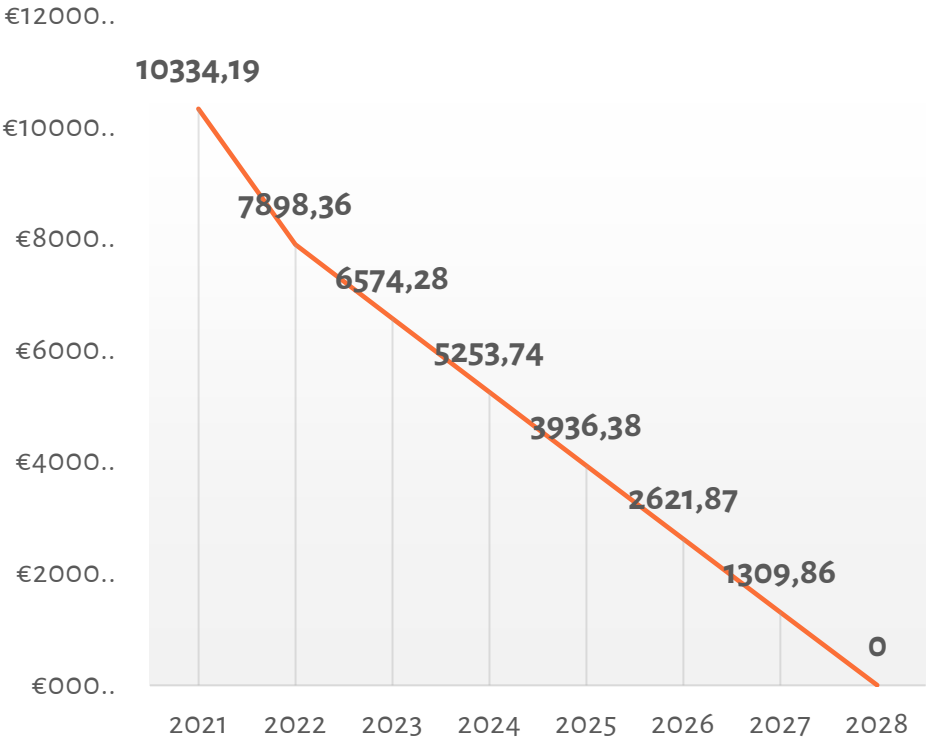
La participation de la Ville

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SAAD	222 170 €	222 170 €	90 000 €	100 000 €	40 000 €	-	-
RLT	40 649 €	40 649 €	120 000 €	110 000 €	-	-	-
CCAS	710 200 €	710 200 €	765 000 €	765 000 €	560 000 €	750 000 €	850 000 €
TOTAL	973 019 €	973 019 €	975 000 €	975 000 €	600 000 €	750 000 €	850 000 €



L'endettement

	2020	2021	2022	2023
Encours début	43 201,81 €	26635,43 €	10334,19 €	7898,36 €
Capital payé sur la période	16 386,38 €	16 301,24 €	2 435,83 €	1 324,08 €
Intérêts payés sur la période	755,75 €	419,83 €	194,32 €	102,68 €
Annuité sur la période	17 142,13 €	16 721,07 €	2 630,15 €	1 426,76 €



Le service support

Sur le volet finances, le CCAS s'appuie sur le régime de **service commun porté par Vitré Communauté avec, pour collectivités adhérentes, Vitré Communauté, la Ville de Vitré et le CCAS.**

Les missions du service support

La prise en charge de toutes les pièces comptables, en dépenses comme en recettes

- Mandatement des factures aux fournisseurs
- Facturation des prestations réalisées auprès des usagers et autres tiers financeurs

La gestion de la dette et des provisions

Le suivi du recouvrement des créances

Le suivi des inventaires (États, amortissements)

L'adhésion du C.C.A.S à ce service Finances commun représente un coût refacturé, au prorata du nombre de titres et mandats émis, de 35 767 € en 2022 (35 767 € en 2021).

Le Service Finances En bref...

 2023

Un budget consolidé de **4,7 millions d'€**

3 930 écritures comptables

22 délibérations et 3 décisions liées aux finances

3,8 millions d'€ de recettes dont une participation
de la Ville de **850 k€**

Le Service Prévention

Le Service Prévention et Lien Social met en place des actions répondant à des problématiques relevées sur le territoire en termes de prévention et de besoins (citoyenneté, inclusion, handicap, santé, sport, écologie, alimentation, autonomie, mobilité...) pour tout public.

Il décline ces observations et demandes en autant d'actions, en lien avec des partenaires et services des collectivités.

Personnel : un agent à temps plein.

Les valeurs travaillées en 2023

Citoyenneté

Sport et Santé

Inclusion

Mobilité et Autonomie

Les actions mises en place en 2023

« Secouriste en Herbe »

Citoyenneté

Objectif

Sensibiliser au secourisme les élèves de CE1.
Les interventions se font en milieu et sur
temps scolaire.

Temporalité

1^{er} semestre et dernier trimestre 2023 (à cheval
sur 2 années scolaires).

Prestataire

L'unité locale de la Croix Rouge Française de
Vitré.

Partenaire(s)

Les 8 écoles élémentaires (privées et publiques)
et le service Éducation de la Ville de Vitré.

A raison d'initiations d'1h30 pour 8
élèves, les enfants apprennent les
gestes de premiers secours (PLS,
étouffement, brûlures, malaises...).

BILAN:

226 élèves de CE1 ont
bénéficié de cette
formation



« Roulez Jeunesse » 10-12 ans



Objectif

Transmettre aux élèves de CM2 les compétences nécessaires pour être autonomes à vélo en vue de leur entrée au collège.

Temporalité

Du 30 janvier au 9 février 2023, au parc expo de Vitré.

Prestataires/Partenaires

Police Municipale, DDTM-Sécurité Routière, club de BMX, Association TREEMPLIN.

BILAN

les 8 écoles élémentaires de Vitré ainsi que l'IME ont bénéficié de ce dispositif soit 305 élèves de CM2 et enfants de cette classe d'âge.



Direction départementale des territoires et de la mer



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE



Mobilité et autonomie

Mise en place de créneaux de 2 heures contenant 3 ateliers:

Mécanique



Panneaux



Circuit



Chaque classe est divisé en 3 groupes.

Les élèves suivent alternativement les 3 ateliers.

« Roulez Jeunesse » 7-9 ans



Objectif

Initier dès le plus jeunes âge à la prévention routière en proposant des ateliers complémentaire en âge, lieu et partenaires, de l'action « Roulez Jeunesse 10-12 ans », durant les congés scolaires, au bois de l'étoile.

Temporalité

Du 30 janvier au 9 février 2023, au parc expo de Vitré.

Prestataire

Le club de BMX de Vitré

Partenaires

Les centres aérés ((Moulin de la Haie, centre de Loisirs de la Maison de l'Enfance, Loisirs Pluriel), la Maison de quartier Maison Rouge, Partage Entraide Vitréais et l'association « Outil en main ».

LOISIRS
PLURIEL



L'Outil en Main
Vitré

BILAN:

46 enfants se sont initiés au vélo dans le cadre de ces ateliers.

Mobilité et autonomie

4 Ateliers vélos, animés par un professionnel (M. Lepennedu, coach du club de BMX de Vitré, DEJEPS perfectionnement sportif mention BMX et coach mobilité à vélo de la Fédération Française de Vélo), d'une durée d'1h15 à 1h30, à destination de la classe d'âge 7-9 ans, ont été proposés aux centres aérés de Vitré, du 17 au 20 juillet.

Afin de disposer d'un matériel de départ, le projet « Cycle vertueux » a été instauré : 8 vélos ont été acquis auprès de l'association « Partage Entraide Vitréais » et remis en état roulant par l'association « L'outil en main ».





Prévention routière 3-6 ans

Mobilité et autonomie

En co-organisation avec le Relais Petite Enfance

VITRÉ | RELAIS PETITE ENFANCE

Découverte de la baby-piste du jardin du Parc

Objectif

→ avoir une première approche de la Sécurité routière envers les très jeunes enfants (3-6 ans) au travers la découverte de la baby piste du jardin du parc, longue de 500 m, jalonnée de 12 panneaux.

Partenaires

→ le relais petite enfance de Vitré et l'école de la Hodeyère.

BILAN

10 enfants (et leurs accompagnants) ont découvert parcouru la baby piste. Le climat s'y prêtait!

Durant l'évènement « **Vitré Bambins** », le 15 novembre 2023, de 15h à 16h, les enfants, parents, assistantes maternelles, crèches, sont invités à venir tester la piste du jardin du Parc. Des vélos, draisienne, prêtés par l'école de la Hodeyère, sont mis à disposition. Un goûter offert clôture la séance





« Sportez-vous bien! »

Sport et santé

Objectif

→ encourager l'activité physique pour des personnes en situation d'isolement, de précarité...dans une optique santé, mobilité, autonomie.

Partenaires

- l'Agence Départementale de Vitre (service des sports).

BILAN

7^{ème} année d'existence. 18 personnes orientés avec une présence moyenne de 4 personnes par séance.

L'atelier « Sportez vous bien ! », a lieu tous les lundis matin (hors périodes scolaires), de 10h à 12h, en externe avec un lieu de rassemblement à la MEEF, et en interne au gymnase de Pocé les Bois.

Les éducateurs sportifs de l'Agence Départementale établissent la programmation à l'année. Les bénéficiaires sont orientés par les partenaires sociaux : AIS35, mission locale, Service insertion Vitre Communauté, service social CCAS, FJT Tremplin, association Le Relais, CDAS, Cada-Coalia.

Suite à une vacance de poste au niveau de l'agence départementale, l'action a eu lieu du 15 mai au 26 juin, soit 6 séances. Elle a repris lundi 18 septembre.

Octobre 2023, la référence de l'action a été reprise par le service sociale du CCAS. Depuis septembre, l'action a lieu le lundi de 14h à 16h.



« Numérique Atout Âge »



Inclusion



OBJECTIF GENERAL

Favoriser l'inclusion numérique, lutter contre l'illectronisme en proposant des ateliers d'apprentissage ciblés à destination des seniors, durant la Semaine Bleue.

ATELIER « DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE; JE GÈRE...OU PAS! »

Objectif

- transmettre aux personnes âgées les compétences nécessaires pour effectuer en autonomie des démarches administratives en lignes.

Partenaires

- France-services, le CLIC de Vitré communauté, la Médiathèque Jacques Boyer, le lycée Saint Exupéry.

La méthode pédagogique a consisté en la réalisation de binôme « sénior-élève » sur le modèle « apprenant-enseignant ». L'approche très individualisée, outre une approche intergénérationnelle, permettait de répondre au mieux aux problématiques posées. Les thématiques qui étaient abordées étaient les suivant : Création de sa boîte mail/Prise d'un rendez-vous en ligne via Doctolib/Création de son compte France-connect/Pré-demande en ligne pour renouveler sa carte nationale d'identité.

BILAN

7 seniors (sur 10 places proposées) ont bénéficié de ce dispositif, encadrés par 10 élèves.

Les élèves du lycée St Exupéry ont été sensibilisé au Règlement Général sur la Protection des Données, ayant à traiter d'informations à caractères confidentiels. La séance avait lieu à la médiathèque de Vitré et son parc de 12 ordinateurs, le 10 octobre 2023, de 10h à 12h.



« Numérique Atout Âge »



Inclusion

ATELIER « JE GARDE LE CONTACT AVEC MA FAMILLE ET MES PROCHES »

Objectif

Au travers les applications, montrer en quoi le numérique peut être utile dans son quotidien. La thématique choisie : le maintien du lien.

Partenaires

La Résidence La Trémoille, le lycée St Exupéry, le CLIC.

La méthode pédagogique réside toujours sur le même principe : la constitution de binôme « apprenant-enseignant ». L'application choisie pour une mise en pratique est « WhatsApp ». La séance a eu lieu à la résidence la Trémoille, disposant de WIFI, le 3 octobre 2023, de 14h30 à 16h.

BILAN

12 séniors, entourés par 14 élèves, ont bénéficié de cet atelier.



Autres actions annexes

- Animation/gestion administrative du Comité Ad Hoc « Bois de l'Étoile et Mobilités Actives », qui se réunit 2 fois par an (en 2023: 27 mars et 6 novembre), réalisation de 500 gilets jaunes enfants.
- Espace sans tabac: Investigation (législation et RDV Ligue Contre le Cancer le 24 juillet 2023), pour le compte de la ville de Vitré,
- Montage projet « Senior à Vélo » et demande de subvention, pour une réalisation en mai 2024.

Le Service Prévention En bref...

 2023

8 actions menées autour de quatre valeurs:

Citoyenneté:

Une action de secourisme dont 226 élèves de CE1 ont bénéficié

Mobilité et Autonomie:

3 actions autour du vélo et de la sécurité routière auprès d'enfants de 3 à 12 ans

Sport et Santé:

18 personnes orientées en 2023, pour la 7^{ème} année d'existence du dispositif « Sportez-vous bien » et un atelier sur le portage physiologique du nourrisson ayant mobilisé 4 familles.

Inclusion:

2 ateliers à l'attention des seniors en vue de favoriser l'inclusion numérique et lutter contre l'illectronisme.

Le Service Social

Le Service Social du CCAS propose différentes prestations :

- L'accueil du public
- L'accompagnement social et budgétaire
- Les aides financières facultatives
- Différentes actions collectives
- Élection de domicile au CCAS pour les personnes sans résidence stable
- L'hébergement temporaire au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT)
- Le legs Roussel (aide financière aux frais d'études)
- Le microcrédit social
- L'aide pour le départ en classes de découvertes en faveur des enfants scolarisés ...

Les missions du Service Social

L'accueil du public



Accueillir, écouter, informer toute personne qui en fait la demande, quels que soient son âge, son origine, son statut, ses convictions, favoriser l'expression de sa demande et évaluer la situation, mettre en relation la personne avec les services ou structures adaptés à ses besoins en l'aidant si nécessaire dans l'accomplissement de ses démarches.

L'accompagnement social



Mobiliser les ressources des personnes accompagnées et/ou restaurer leur capacité à agir pour faire évoluer positivement leur situation par l'aide à l'accès aux droits et aux services, l'écoute, le soutien, le conseil, l'aide à la prise de décision. L'accueil et l'accompagnement sociaux s'appuient sur les interventions d'aide sociale facultative du CCAS et sur celles des partenaires institutionnels et associatifs.

Les aides financières facultatives



Des aides sous forme de secours, de prêts et de chèques d'accompagnement personnalisé peuvent être accordées pour faire face à des difficultés budgétaires ponctuelles.

Les ressources humaines



Évalué à 0,5 ETP sur le service social

1 responsable de service

3 Assistantes de Service Social

1,88 ETP

2 agents d'accueil CCAS

1 Conseillère en Économie Sociale et Familiale

4 travailleuses sociales

3,60 ETP

En 2023, le Service Social est constitué de 7 personnes, représentant 5,98 Équivalents Temps Plein.

L'année est marquée par le maintien d'une travailleuse sociale en renfort de l'équipe. Ce renfort s'explique par la réorganisation du CCAS et de l'équipe directrice, la responsable de service ayant occupé de nouvelles fonctions, en tant qu'Adjointe au Directeur Délégué du CCAS. En lien, l'un des postes de travailleuse sociale a évolué vers un poste de coordinatrice du service social, afin d'assurer un relais au plus près de l'équipe et vis-à-vis des partenaires.

Par ailleurs, le poste d'agent d'accueil-instructeur crée en 2022 a pu être étoffé, via les missions prévues initialement, soit l'aide sociale légale, la complémentarité des travailleurs sociaux concernant le suivi administratif de dossiers, et la gestion des actions collectives.

Les modes d'intervention

Accueil des usagers du service social du lundi au vendredi, selon différentes modalités :

Permanences sociales quotidiennes, de 13h30 à 15h

Pour les situations présentant un caractère urgent. Tous les travailleurs sociaux présents sont disponibles sur ce temps de permanence, ce qui permet de rendre plus fluide ce temps, et d'approfondir les entretiens individuels.

Rendez-vous avec un travailleur social

Pour une difficulté ponctuelle nécessitant un temps plus important qu'en permanence pour l'analyse de la situation.

Rendez-vous réguliers

Pour un accompagnement budgétaire et/ou social renforcé.

Par ailleurs, les membres de l'équipe assistent aux **commissions techniques** hebdomadaires et **permanences mensuelles d'attribution des aides financières**, ainsi qu'à la **réunion de service**, organisée bimensuellement. La réunion de Pôle, également bimensuelle, intègre le service logement.

La Commission Technique d'attribution

Ses missions

Chaque semaine se tient une Commission Technique d'Attribution.

La Commission valide a posteriori les aides accordées dans le cadre de l'urgence et détermine la suite à donner à ces situations si le prolongement de l'aide est nécessaire.

Elle peut apporter une modification à l'échéancier proposé par le travailleur social dans la procédure d'urgence lorsqu'il s'agit un prêt.

Elle étudie et décide de l'attribution ou non des aides alimentaires ne relevant pas de l'urgence et ne se prolongeant pas au-delà de 2 mois dans la limite des plafonds déterminés pour le reste à vivre précisés en annexe.

Les autres objets appelant une aide financière ne peuvent dépasser 100 euros.

Elle permet un échange entre les professionnels visant à une homogénéisation des pratiques et une équité de traitement.

Procédure

Toute décision de la Commission Technique d'attribution fait l'objet d'une notification écrite, motivée, adressée au demandeur.

En cas de désaccord du demandeur et suite à sa demande d'être entendu, une possibilité de recours auprès du Vice-président du CCAS est possible.

L'aide financière attribuée par la commission est versée à la personne par un membre du service social habilité en qualité de régisseur. L'aide est disponible le lendemain de la Commission Technique.

Composition

**La Commission Technique doit être composée d'au moins trois personnes:
Un membre décisionnaire et deux membres consultatifs.**

Membres décisionnaires possibles :

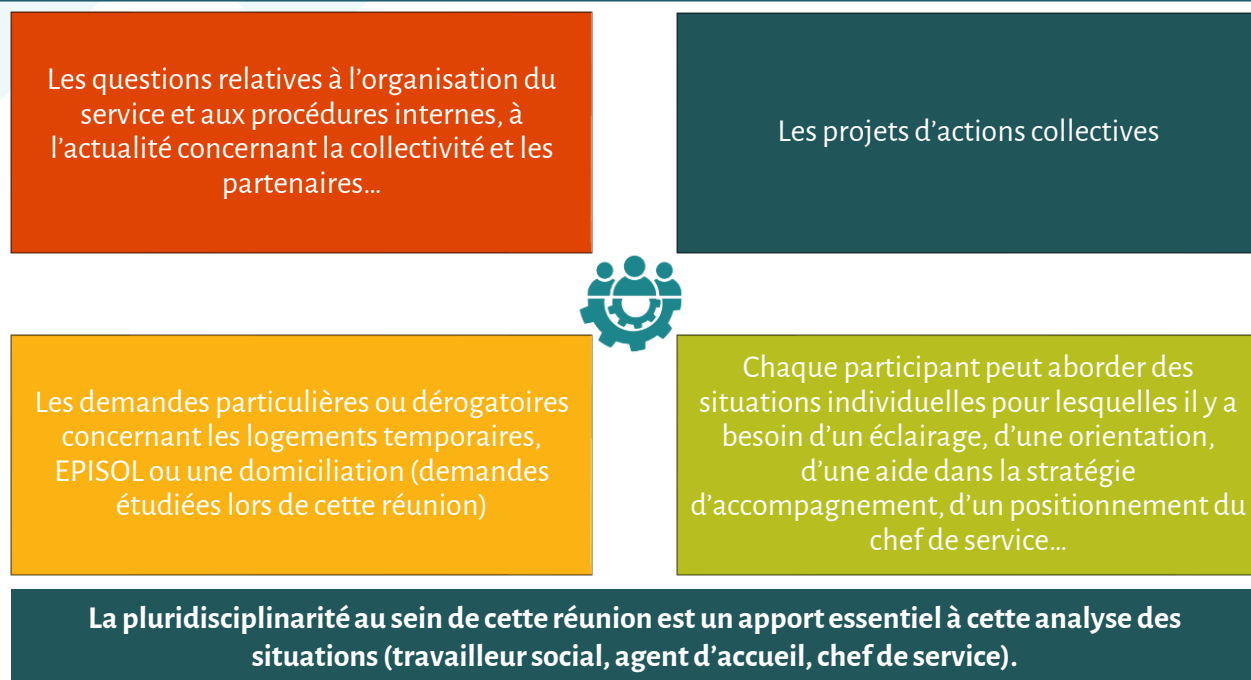
Le Directeur délégué du CCAS, l'Adjointe au Directeur délégué

Membres consultatifs possibles :

Les agents du service social, travailleurs sociaux ou non.

A titre exceptionnel, la commission technique pourra valablement se tenir en présence d'un travailleur social et d'un cadre.

La réunion de service – Les sujets abordés



En 2023, le CCAS a répondu à une proposition d'expérimentation de la part de l'UDCCAS. Pendant six mois, et à raison d'une séance mensuelle, les travailleurs sociaux ont bénéficié de séances dispensées par une psychologue, avec des travailleurs sociaux d'autres CCAS du Département.



Le service social participe également à des réunions avec les partenaires locaux, dans un objectif d'interconnaissance, de partage d'éléments d'observation des publics du territoire et de leurs besoins, de réflexion sur des projets et actions communes...

Le service social rencontre une fois par trimestre, avec les autres travailleurs sociaux du Pôle Action Sociale et Insertion (3 référents RSA et une accompagnatrice socio professionnelle sur le chantier d'insertion, service insertion de Vitré Communauté), les professionnels du CSAPA.

Les travailleurs sociaux du CCAS continuent à participer à la **Commission Droits et Devoirs des usagers d'EPISOL** et à la **vente annuelle de la Boutique Saint Nicolas**, ainsi qu'à la **réflexion sur de nouvelles actions**.

La coordinatrice du service social participe régulièrement à différentes commissions territoriales :

- Fonds Solidarité Logement,
- Commission RSA,
- Commission d'admission en CHRS, en Maison Relais,
- Commission territoriale Urgence et veille sociale,
- Commission de prévention des expulsions locatives et Relogement Social Prioritaire,
- Commission relative au concours de la force publique dans le cadre de la procédure d'expulsion,
- Commission micro crédit,
- Commission HYLO...

Les permanences et les suivis

Les permanences sociales quotidiennes

Le CCAS de Vitré offre la possibilité aux usagers d'être reçus dans la journée par un travailleur social. En 2023, **833 personnes ont été reçues sur les temps de permanence.**

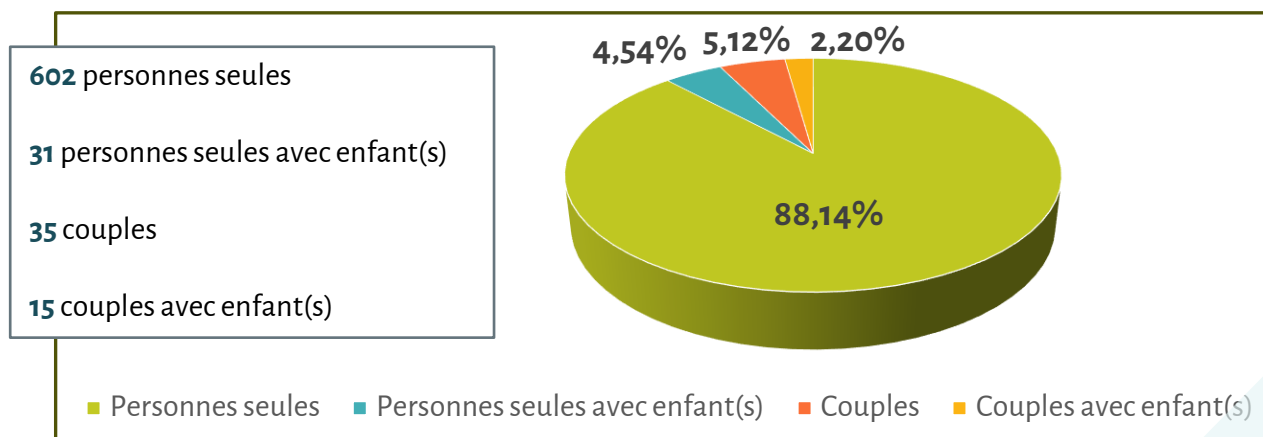
Les suivis sociaux

En parallèle des permanences quotidiennes permettant de répondre à des demandes urgentes, les travailleurs sociaux accompagnent les usagers à moyen voire long terme.

Ces rendez-vous s'organisent au CCAS, en visite à domicile, avec des partenaires, et peuvent également concerner des accompagnements extérieurs nécessaires à l'accompagnement (accès aux soins, aux droits, etc.).

En 2023, le nombre total de foyers accompagnés s'élève à **683**, dont **326 nouveaux foyers**, mettant en exergue la précarisation croissante de la population, pour **un nombre total de rendez-vous honorés évalué à 1 289** (sans les rendez-vous de permanence, donc **2 122** au total).

A noter, en parallèle, que **500** rendez-vous n'ont pas été honorés.



En 2023, l'agent instructeur a également développé son activité auprès du public. Elle a reçu **114** foyers, représentant **132** rendez-vous, dont **34** pour des demandes d'aide sociale. L'aide aux démarches administratives et notamment numériques est une demande en expansion.

En 2023, 84 demandes d'aides sociales ont été instruites par le service



13 dossiers d'obligation alimentaire ont également été traités.

Les aides financières

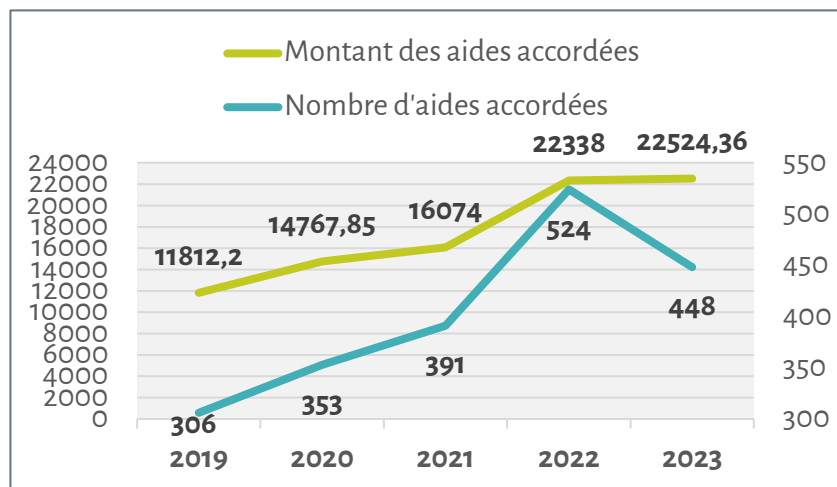
Secours d'urgence, secours remboursables, chèques service...

Le nombre de foyers aidés en 2023 est en augmentation par rapport à 2022 (**148**), avec cependant une diminution du nombre d'aides accordées.

448 aides facultatives ont été attribuées en 2023 (524 en 2022).

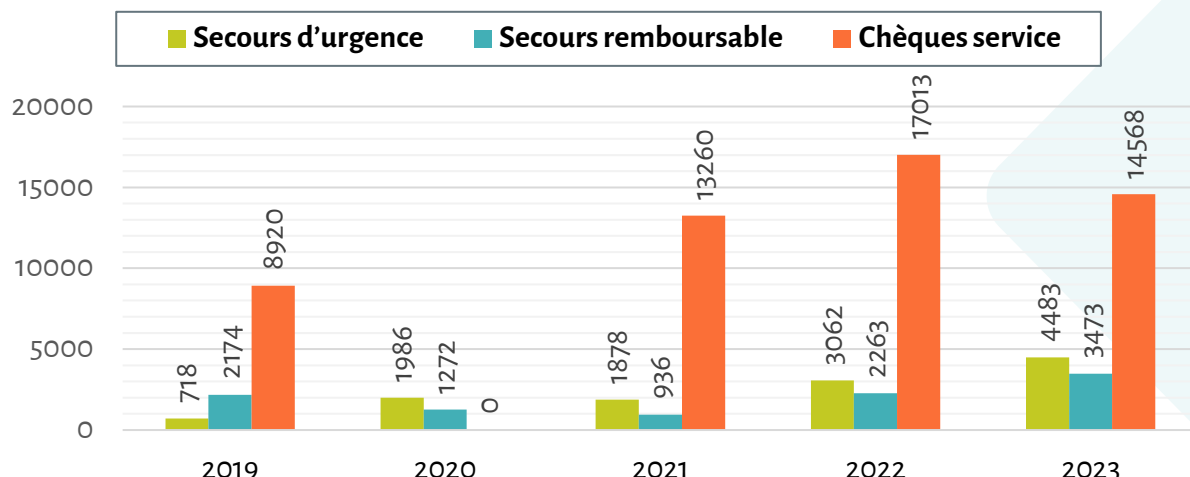
Pour rappel, un nouveau règlement avait été signé en septembre 2021.

Foyers aidés
213 + 43,92 %
Aides attribuées
448 - 14,5 %
Montant d'aides accordées
22 524,36 € + 0,83 %



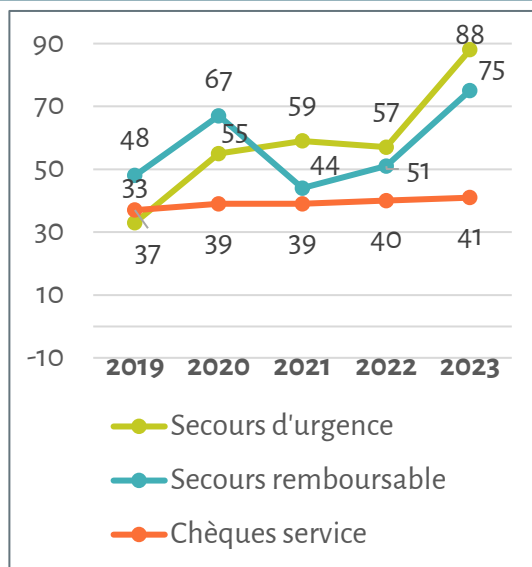
Les aides accordées suivant les différents types

	2019		2020		2021		2022		2023	
Secours d'urgence	718 €	6 %	1 986 €	13 %	1 878 €	12 %	3 062 €	14 %	4 483 €	20 %
Secours remboursable	2 174 €	18 %	1 272 €	9 %	936 €	6 %	2 263 €	10 %	3 473 €	15 %
Chèques service	8 920 €	76 %	11 510 €	78 %	13 260 €	82 %	17 013 €	76 %	14 568 €	65 %
Total	11 812 €	100 %	14 768 €	100 %	16 074 €	100 %	22 338 €	100 %	22 524 €	100 %



Les aides accordées *Moyenne par foyer*

	2019	2020	2021	2022	2023
Secours d'urgence	33 €	55 €	59 €	57 €	88 €
Secours remboursable	48 €	67 €	44 €	51 €	75 €
Chèques service	37 €	39 €	39 €	40 €	41 €



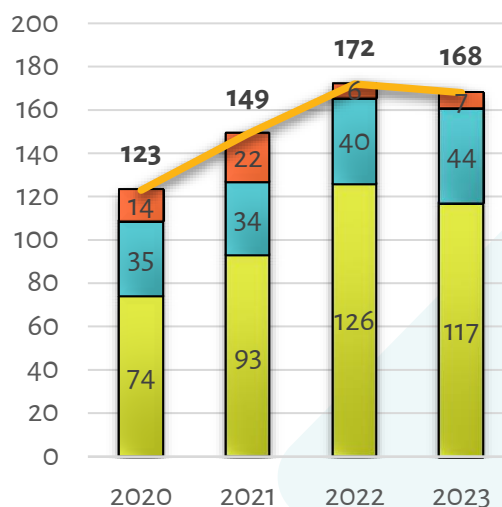
La Domiciliation



Le CCAS est tenu de procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable, qui ont un lien avec la commune, pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Depuis 2021, on note une forte augmentation du nombre de domiciliations, augmentation encore accentuée en 2023.

	2020	2021	2022	2023
Nouvelles demandes	74	93	126	117
Renouvellements	35	34	40	44
Refus	14	22	6	7
Nombre total de demandes	123	149	172	168
Radiations	46	85	86	108
Courriers reçus	3 017	3 837	4 269	3 738
Domiciliations en cours (au 31/12)	88	97	136	148



2020 / 2023 :

Total des demandes : + 37 %

Domiciliations : + 68 %

Hébergement temporaire, ALT



Le CCAS dispose de logements conventionnés au titre de l'Allocation Logement Temporaire, qu'il met à disposition de personnes en difficulté temporaire d'hébergement.

Au 1^{er} janvier 2023, 3 logements étaient conventionnés au titre de l'ALT : 2 T2 et 1 T1. Ces logements sont tous situés dans le centre historique de Vitré.

En décembre 2023, un nouveau logement ALT de T1 a été mis à disposition.

L'hébergement ne peut en principe excéder **3 à 6 mois** et il est conditionné à l'élaboration et au suivi d'un **contrat d'accompagnement** réalisé en accord entre le résident et un travailleur social du service social. Dans les faits et selon les situations, les durées d'hébergement peuvent être plus longues, trois mois étant nettement insuffisants pour stabiliser des situations dégradées et permettre l'accès à un logement autonome.

Caractéristiques des personnes accueillies et durée moyenne des séjours :

En 2023, **5 hommes seuls** ont intégré un logement temporaire du CCAS

Les conditions d'accueils

- Le respect de la convention de mise à disposition du logement
- Participation active à l'accompagnement social, permettant l'accès au logement pérenne
- Participation financière afin de responsabiliser les personnes accueillies et mieux les préparer à l'accès au logement en gardant l'habitude de payer un loyer.

Compte tenu des demandes, et en lien avec la mission à caractère social du CCAS, il est décidé courant 2023 de procéder au dé conventionnement de deux logements du parc du CCAS, jusqu'alors conventionnés, afin de les inclure dans le dispositif ALT. Il s'agit d'un T1 et d'un T2.

En parallèle, un projet de logement destiné aux personnes victimes de violence intrafamiliale est en cours, avec les partenaires du territoire, suite à l'ABS de 2021 : l'un des logements ALT sera, à compter de 2024, fléché vers ce public.

Le microcrédit social



Depuis 2011, un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et le Crédit Mutuel de Bretagne permet de proposer aux vitréens l'accès au micro crédit social.

Le dispositif du microcrédit social s'adresse aux **vitréens de plus de 18 ans, vivant seul ou en couple, avec ou sans enfant(s) à charge, via la Mission Locale et/ou le CCAS de Vitré.**

- A titre indicatif et non « strict, sans caractère obligatoire », le demandeur dispose de **ressources mensuelles comprises entre 543 et 2 599 €**
- Le **montant du prêt est compris entre 300 et 5 000 €**
- Avec un **remboursement sur 48 mois maximum**
- Il n'y a pas de durée minimum. Le taux du prêt est celui du livret A.

Demandes 2023

Projet de mobilité: **13**

Projet lié au logement: **2**

En 2023, 15 demandes de microcrédit ont été instruites (13 en 2022).

13 dossiers ont été acceptés, 2 ont été refusés. Les montants acceptés pour un dossier varient entre 1 500 et 5 000 €, pour un **montant moyen de 3 254 €.**

Demandeurs 2023

(14 personnes seules + 1 couple)

Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active: **1**

Bénéficiaire de l'Allocation Adultes Handicapés ou pension d'invalidité: **5**

Salarié: **5**

Allocations chômage: **1**

Pensions de retraite: **3**

Les autres aides

Aide pour le départ en classes transplantées

Le CCAS intervient auprès des familles vitréennes pour favoriser le départ des enfants en classes transplantées (classe de mer, de neige, de découverte). Cette aide est fonction du Quotient familial mensuel établi selon les critères de la CAF.

En 2023, 16 demandes sont recensées :

4 rejets, 12 accords pour un montant total de 742,15 €.



Les legs



Legs ROUSSEL

Madame ROUSSEL, pharmacienne à Vitré, a légué à la Ville de Vitré 580 000 francs soit 88 420 euros. Le Conseil d'Administration du CCAS en a accepté la rétrocession après délibération le 5 septembre 1989. Le testament précise que cette somme permet d'aider les personnes « méritantes ». jusqu'en 2021, le legs était constitué chaque année, via des placements, placements qui ont pris fin, avec le versement de fait du capital au CCAS.

Personnes aidées et objets :

Des jeunes, moins de 26 ans, en formation (initiale ou continue) : Enseignement supérieur ; Enseignement professionnel ou technologique après le Collège ; Stages spécifiques de formation professionnelle...

Le Legs ROUSSEL constitue un coup de pouce dans la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents au coût des études (coût global des études et frais annexes).

La bourse n'est donc pas fléchée sur un objet d'aide précis mais prend en compte l'ensemble des frais inhérents aux études au regard des ressources de la personne.

Données 2023 :

Après trente ans d'utilisation du legs selon des critères réajustés au fil des années et la perception dans le même temps d'un autre legs, le legs NEYCENSAS, il est apparu nécessaire de mettre à jour les modalités d'attribution, afin d'optimiser les aides versées. Il ressort en effet que ce legs était insuffisamment utilisé, compte tenu entre autres de critères désormais inadaptés à la situation socio-économique des vitréens. Les conditions de résidence et de ressources ont, entre autres, été réétudiées.

Pour l'année 2023, trois dossiers ont été présentés et accordés, pour un montant total de 1 275 €, en vue de permettre une participation financière aux études de jeunes vitréens.

Legs NEYCENSAS

Monsieur NEYCENSAS, vitréen anciennement bénéficiaire du service de portage de repas du CCAS, est décédé en 2018. Il a souhaité léguer la somme de 100 000,00 euros, par testament olographe, au CCAS.

Par délibération du 11 mars 2021, le CCAS a accepté ce legs, avec la création d'un règlement relatant les modalités d'attribution, en respectant les volontés de Monsieur NEYCENSAS.

Compte tenu des frais inhérents à la succession, le CCAS de Vitré a finalement perçu la somme de **75 944,92 euros** le 16 janvier 2023.

De par ses convictions propres, Monsieur NEYCENSAS a formulé la volonté que le legs puisse aider des personnes en difficulté, de la manière suivante :

- La moitié du legs, soit 37 972,46 €, doit permettre d'aider financièrement des vitréens de moins de 26 ans inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle,
- L'autre moitié, soit 37 972,46 €, doit permettre d'aider des vitréens de 26 ans et plus rencontrant ponctuellement des difficultés financières.

D'autre part, **ces aides, sous forme de bourses, doivent être utilisées au maximum sur une durée de huit ans, et ne peuvent excéder 2 000,00 euros par bénéficiaire.**

Un bilan sera adressé chaque année à Monsieur NEYCENSAS, exécuteur testamentaire et neveu de Monsieur NEYCENSAS.

Il a été décidé d'attribuer ces aides de la manière suivante : 4 800,00 euros par an pour chaque partie du legs, sur une durée de huit ans.

Les principales caractéristiques des legs sont les suivantes :

Le Legs Neycensas « Jeunes »

- Jeunes de moins de 26 ans domiciliés à Vitré (ou y résidant pour leurs études) depuis au moins trois mois, et de nationalité française ou avec un titre de séjour depuis au moins six mois,
- Conditions de ressources selon le seuil de pauvreté, à savoir 80 % du revenu médian,
- Objet : dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle, prise en charge de tout ou partie des frais inhérents au coût des études ou à l'entrée dans la vie professionnelle (études, mobilité, etc.),
- Aide plafonnée à 500 €, en subsidiarité des autres aides légales et supra-légales.

Le Legs Neycensas « Coup de pouce »

- Personnes de 26 ans ou plus, domiciliée à Vitré depuis au moins trois mois, et de nationalité française ou avec un titre de séjour depuis au moins six mois,
- Conditions de ressources selon le seuil de pauvreté, à savoir 80 % du revenu médian,
- Objet : ce legs doit répondre à un besoin ponctuel de la personne, et risquant de la mettre en difficulté en cas d'absence d'aide. Il est possible de le solliciter pour les motifs suivants : aide au financement d'aides techniques MDPH, achat de mobilier, frais de santé/maintien à domicile/obsèques, frais de réparation d'un véhicule, aide à l'achat d'une caravane, etc. La liste n'est pas exhaustive,
- Aide plafonnée à 500 €, en subsidiarité des autres aides légales et supra-légales.

Après un an de mise en œuvre de ce legs, le premier bilan est positif, répondant à un besoin de la population.

25 dossiers ont été présentés en commission permanente du CCAS, répartis ainsi :

	Dossiers présentés	Dossiers accordés	Montant total accordé	Montant moyen accordé/pers	Objets des demandes
Legs Neycensas « Jeunes »	10	7	2 752 €	393 €	Études/formations: 3 ; Mobilité: 3 ; Logement: 1 ; BAFA: 1
Legs Neycensas « Coup de pouce »	18	17	4 927,57 €	289 €	Logement: 6 ; Santé: 2; Mobilité: 7 ; Formation: 1 ; Vacances: 2

Les actions collectives



Atelier sport

Action « Sportez-vous bien », encadrée par des éducateurs sportifs de l'agence départementale et par un travailleur social. Cette action s'adresse à des personnes accompagnées par différentes structures sociales du territoire : CCAS, service insertion, AIS, CSAPA, le Relais, CDAS, Mission Locale, Tremplin...

Les éducateurs sportifs proposent, une fois par semaine en période scolaire, aux participants des activités individuelles ou collectives variées, visant à entrer progressivement dans une activité physique, et permettant une reprise de confiance, un mieux-être physique, une rupture d'isolement...

L'action est coordonnée par l'agent d'accueil instructeur du service social.

Bilan de santé

En partenariat avec la Résidence Tremplin, le CHRS, et le service insertion, le service social participe à une action visant à proposer et accompagner des personnes vers un bilan de santé au centre d'examen de santé à Rennes. Tous les trois mois, un groupe est constitué, accompagné pour la journée au centre d'examen de santé. Depuis 2018, les personnes se rendent au centre d'examen de santé en train, toujours accompagnées par un travailleur social des structures partenaires.

Atelier cuisine

Avant la crise sanitaire, un atelier cuisine avait été mis en place, en lien avec différents partenaires du CCAS, à destination de personnes en situation de précarité, et afin, entre autres, de rompre l'isolement. En 2023, cet atelier, cette fois porté par le CCAS, a pu reprendre, avec des objectifs similaire.

L'action est coordonnée par l'agent d'accueil instructeur du service social.

Boutique Saint Nicolas

Le service social a participé en 2023 à la vente de Noël de la **Boutique Saint Nicolas**

Le Service Social En bref...

 **2023**

833 personnes reçues sur les temps de
permanence

Nombre total de rendez-vous : **2 122**

683 foyers accompagnés dont 326 nouveaux foyers

213 foyers aidés et **448** aides attribuées pour un
montant de **22 524,36 € d'aides accordées**

Augmentation continue du nombre de domiciliations
(**148** contre **136** en 2022)

Intégration de **5** personnes en logements temporaires

13 dossiers microcrédit acceptés sur **15** instruits

Le Service Logement

Rattachés au pôle Action Sociale et Insertion, **2 agents** assurent la gestion du service:

- 1 responsable à temps plein
- 1 assistante à 31H50/ semaine

Le service est assisté par les **2 agents d'accueil** du CCAS, qui reçoivent les demandeurs, délivrent une information de 1^{er} niveau, remettent et réceptionnent les dossiers de demandes de logement.

Le service fait ponctuellement appel à l'**agent technique du CCAS** pour effectuer des travaux d'entretien et de menues réparations dans les bâtiments locatifs qu'il gère.

3 missions principales:

Instruction de la
demande de logement
social sur VITRE

Recherche et
présentation des
candidatures aux
bailleurs sociaux

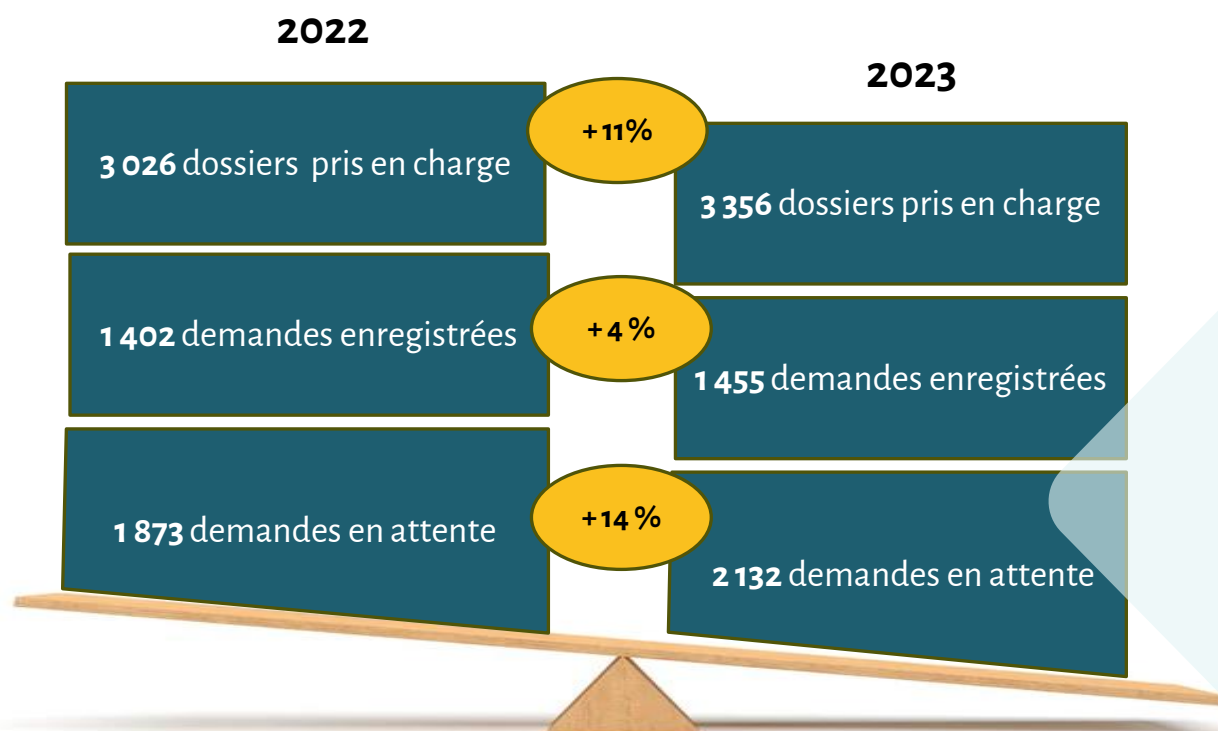
Gestion locative de 9
logements
conventionnés APL
appartenant au CCAS

Instruction de la demande de logement social

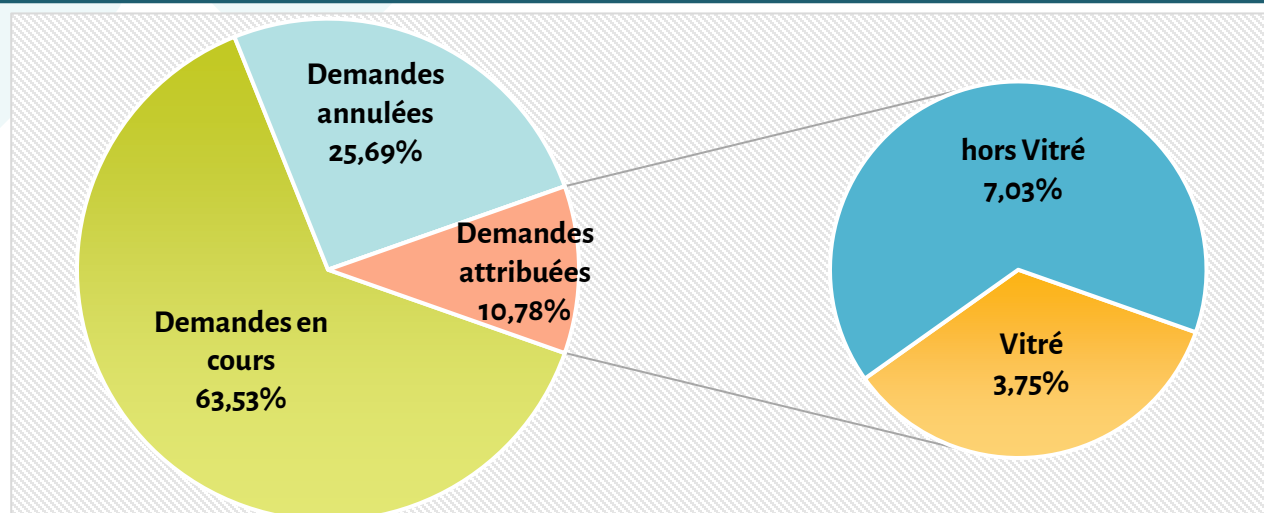


L'instruction de la demande consiste à :

- Accueillir le demandeur (écouter, renseigner et orienter)
- Vérifier la conformité des dossiers et s'assurer de leur complétude
- Enregistrer la demande : saisir les données, numériser et ajouter les pièces justificatives sur le fichier départemental commun « IMHOWEB », délivrer le numéro unique départemental
- Valider les demandes saisies en ligne
- Suivre, actualiser et archiver les dossiers
- Établir les statistiques, bilans, rapports, supports de communication
- Mettre en place la dématérialisation des dossiers



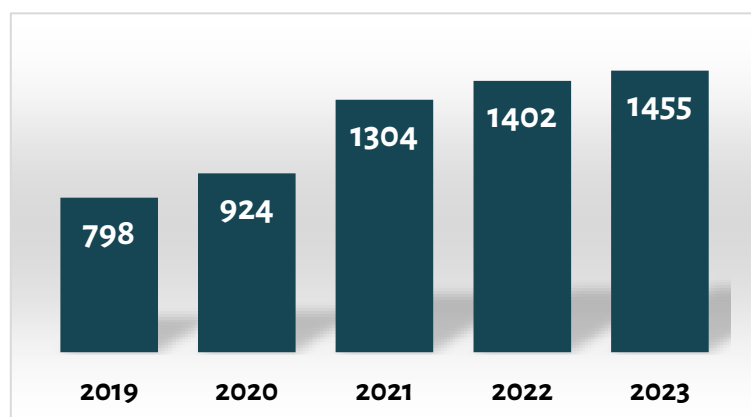
3 356 dossiers pris en charge



1 455 demandes enregistrées

	Chambre en colocation	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
Appartement	7	110	127	67	20	4	0	335
Maison	4	89	226	127	120	42	3	611
Indifférent (*)	14	4	38	251	157	42	3	509
Total	25	203	391	445	297	88	6	1 455

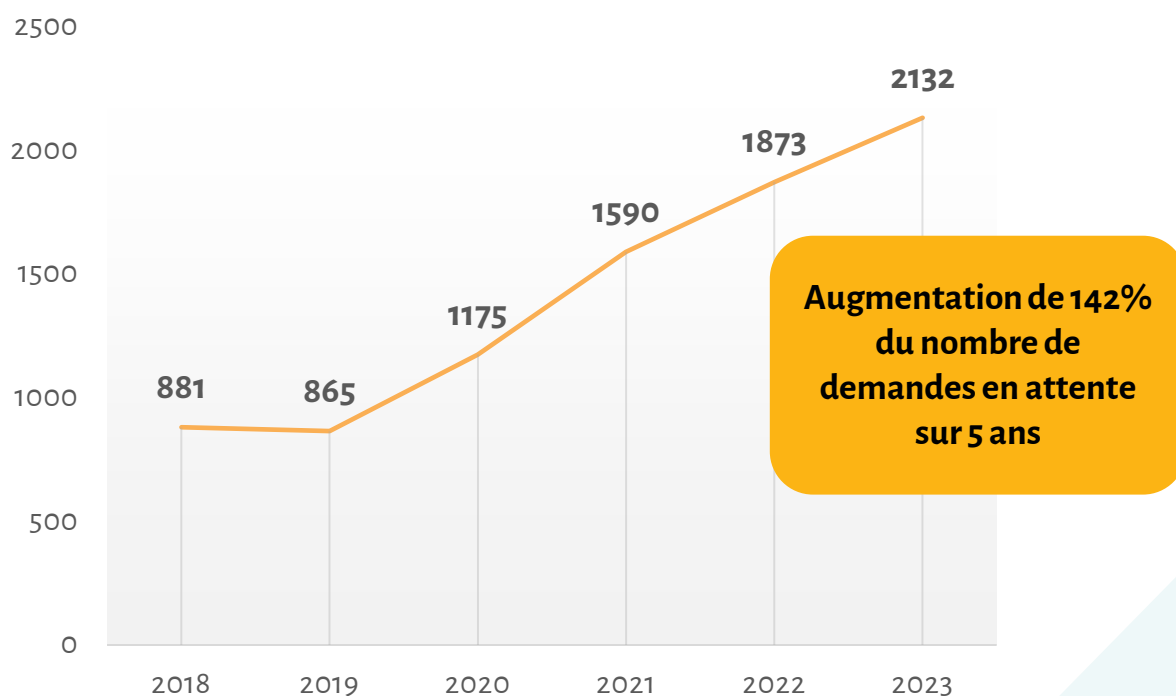
(*) Sur Vitré, lorsqu'une personne a choisi « indifférent » (= soit appartement, soit maison), il lui sera systématiquement proposé un appartement (disponibilité plus élevée qu'en maison).



**Augmentation de 82%
du nombre de
demandes enregistrées
sur 5 ans**

2 132 demandes en attente au 31/12/2023

	Chambre en colocation	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
Appartement	7	134	181	96	31	8	0	457
Maison	7	6	56	193	177	88	9	536
Indifférent (*)	13	124	328	342	240	84	8	1 139
Total	27	264	565	631	448	180	17	2 132



(*) Sur Vitré, lorsqu'une personne a choisi « indifférent » (= soit appartement, soit maison), il lui sera systématiquement proposé un appartement (disponibilité plus élevée qu'en maison).

862 demandes annulées (soit + 7,3 % par rapport à 2022)

Recherche et présentation des candidatures aux bailleurs



30 dossiers sont présentés chaque mois aux bailleurs pour une moyenne de 10 logements en libération.

En conformité avec la législation HLM et notamment les critères d'attribution, le service recherche des candidatures pour les bailleurs.

Les candidats, futurs locataires, doivent être de *nationalité française ou étrangère habilitée à séjourner en France*, dont les *ressources sont inférieures à un plafond* défini en fonction de la composition familiale et du type de financement du logement (PLUS, PLA-I ...)

La réunion logement mensuelle

Réunion technique de travail et d'échanges entre les bailleurs et le service logement du CCAS qui se déroule comme suit :

QUI

- Les bailleurs
- Le Service Logement du CCAS

COMMENT

- Compte-rendu par les bailleurs des candidatures proposées à la réunion précédente
- Selon les critères d'attribution et en fonction des logements disponibles, proposition de candidatures par le CCAS
- Positionnement d'un commun accord de 3 candidatures sur chaque logement
- Échanges divers sur situations, législations HLM, fonctionnement des uns et des autres...

QUAND

Mensuellement

Délai moyen d'attente avant la présentation d'un candidat à un bailleur

- **De 6 à 12 mois** pour un appartement
- **De 3 à 4 ans** pour une maison

Ces délais peuvent considérablement augmenter selon les souhaits des candidats (quartiers, équipements spécifiques ...), les situations particulières à traiter et les disponibilités de logements du moment.

371 attributions en 2023

Soit + 6 % par rapport à 2022

Dont **235** sur le département,
HORS Vitré

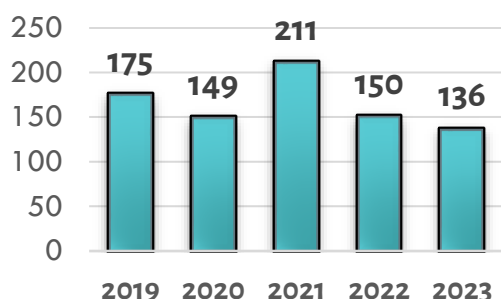
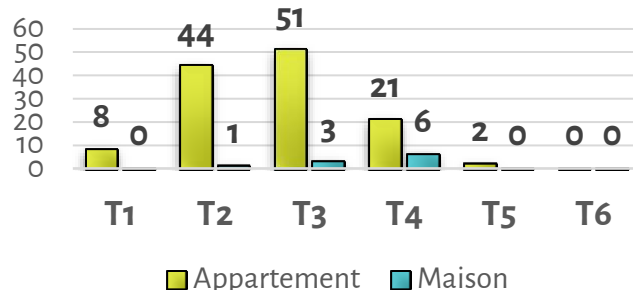
+17,5 %

candidats qui demandent un logement
sur VITRE et autres communes du
département et qui ont reçu une
attribution en dehors de VITREDont **136** sur Vitré

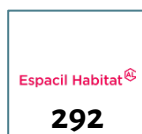
-9,33 %

→ **126** appartements
(132 appartements en 2022)

→ **10** maisons
(18 maisons en 2022)

Évolution des demandes
attribuées sur VitréAttributions
maisons/appartements sur Vitré

Le parc social sur Vitré

Total logements publics au 31/12/2023 : **1 630**

Gestion locative

Le parc locatif conventionné *

7 logements conventionnés APL appartenant au CCAS

Nature	Lieu	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Total
Appartements	9, rue Saint Louis		1		1			2
	24, rue Notre Dame	2						2
Pavillons	8, ruelle des buttes d'Amour			1				1
	1, rue du Val Cantache		1					1
	Les Landes		1					1
Total logements conventionnés APL du CCAS		2	3	1	1	/	/	7

* Au 31/12/2023

Les missions du service

Le service est chargé de la gestion locative complète de **7 logements conventionnés APL du CCAS** (4 appartements et 3 maisons).

Sa mission consiste à :

- Répondre à la demande des locataires
- Suivre les loyers (préparer mensuellement les décomptes de loyer, suivre les bordereaux d'APL, éditer les titres de recettes, suivre les impayés en collaboration avec la trésorerie principale (logiciel HELIOS), réévaluer annuellement les loyers)
- Suivre les travaux et notamment l'entretien courant et les menues réparations dans les logements ainsi que les parties communes en collaboration avec l'agent technique
- Établir annuellement les charges locatives (répartir les charges locatives dépensées par le CCAS incombant au locataire, préparer et éditer les états de charges, réévaluer les provisions)
- Enquêter annuellement sur l'occupation des logements (éditer et envoyer l'enquête au locataire et appliquer un surloyer en cas de dépassement de barème)
- Gérer les entrées (Faire visiter les lieux, préparer les contrats de location, les demandes d'Allocation Personnalisée au Logement, remettre les clés)
- Gérer les sorties (Établir les états des lieux, suivre les travaux à effectuer si nécessaire en collaboration avec l'agent technique ou/et les entreprises, arrêter les comptes du locataire avec établissement des états de clôture)
- Préparer le budget et suivre les dépenses du service (logiciel CIRIL)
- Vérifier la souscription des assurances locatives
- Suivre les sinistres
- Engager et suivre les procédures d'expulsion
- Réflexion sur le projet de gestion des logements ALT par le service

Le service logement établit les loyers et provisions pour charges du centre social, du presbytère et de la salle paroissiale.

Le Service Logement En bref...

 2023

3 356 dossiers pris en charge par le service Logement

1 455 demandes enregistrées

2 132 demandes en attente

862 demandes annulées

30 dossiers présentés chaque mois aux bailleurs

371 attributions dont **136** sur Vitré

La Résidence La Trémoille

En 2023, l'activité de la Résidence a été marquée par la fin de l'obligation du port du masque au sein de la structure, une hausse de l'utilisation des prestations facultatives ainsi qu'une augmentation des retraités extérieurs à fréquenter le restaurant.

La fréquentation des hébergements (permanents et temporaires) est comparable à celle de 2022 avec un bon taux d'occupation (98,17%), même si le turn-over est toujours présent.

La Résidence a bénéficié, comme les années précédentes, d'une enveloppe allouée par le Département pour réaliser les actions de prévention de la perte d'autonomie, les résidents ont ainsi pu bénéficier d'activités nouvelles et variées.

Profils des personnes accueillies



Des profils en légère évolution

Une répartition hommes-femmes toujours stable et inégale

71,6% des résidents sont des femmes et 28,4% sont des hommes. Cette représentation est relativement semblable aux années précédentes.

Une majorité d'octogénaires et une diversité d'âges à prendre en compte

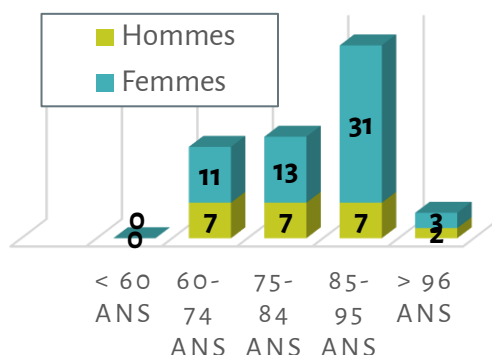
La moyenne d'âge des résidents au 31 décembre 2023 était de **83,4 ans**.

Cette moyenne est stable depuis 5 ans.

L'âge moyen lors de l'entrée est de **78 ans**.

Les âges se répartissent entre 61 et 100 ans.

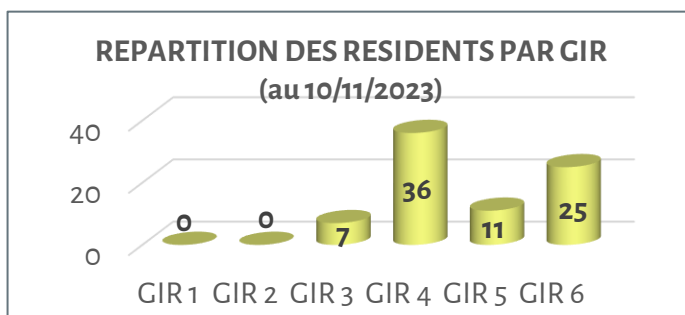
Près de la moitié des résidents sont des octogénaires (35 sur 81 résidents).



Un niveau de dépendance à la limite du seuil de 300 de GMP

Le GMP (GIR Moyen Pondéré) détermine le degré de dépendance global de l'établissement.

Le GMP de la Résidence, validé par le Département d'Ille-et-Vilaine en date du 10/11/2023, s'élève à 306,84 (GMP à 313 en 2021).



Les établissements ayant un niveau de GMP inférieur ou égal à 300 et dont le pourcentage de résidents classés en GIR 1 et 2 ne dépasse pas 10% de la capacité autorisée, relèvent de la réglementation « habitation ». Ceux dépassant l'un de ces seuils relèvent de la réglementation sécurité incendie des ERP de type J.

Actions prévues

- Poursuivre le travail collaboratif mis en œuvre (entre le résident, son entourage et les professionnels qui l'accompagnent), pour accompagner les transitions.
- Développer davantage les pratiques partenariales afin de permettre une meilleure fluidité des parcours du résident.
- Établir une convention de partenariat avec un EHPAD du territoire.

Des motifs d'entrée qui tendent à se diversifier

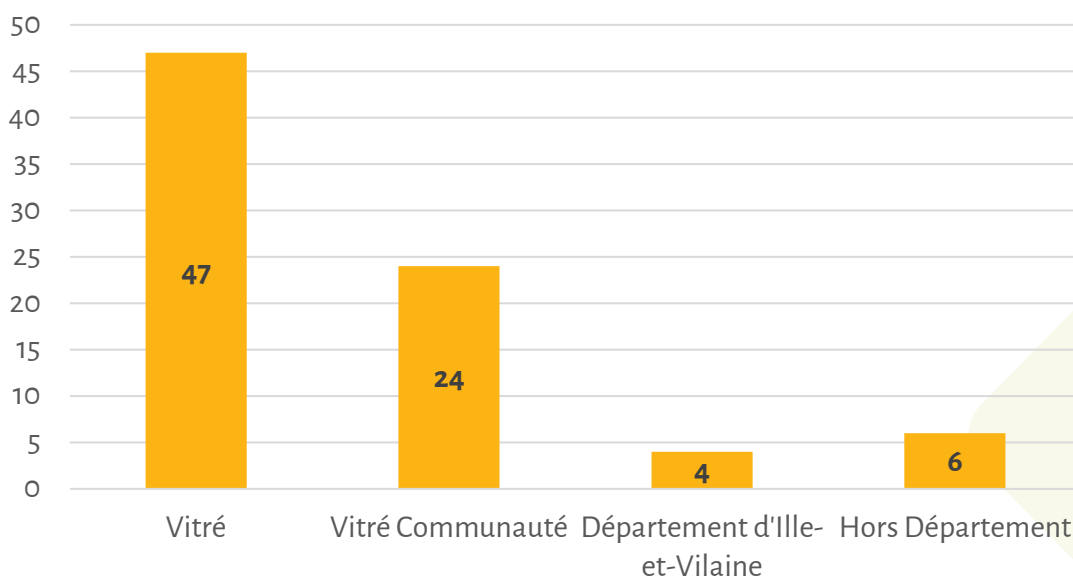
Les souhaits d'intégrer la Résidence répondent généralement à un besoin de sécurité et à une préservation de liens sociaux. Toutefois, les motifs tendent à se diversifier : inadaptation du logement ou insalubrité, difficulté d'entretenir son logement, isolement, rapprochement familial, difficultés financières en lien avec l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.

Une majorité de résidents provenant de la ville de Vitré

Au 31 décembre 2023, 47 résidents sur 81 habitaient la ville de Vitré avant d'arriver dans un logement au sein de la Résidence.

Cela s'explique par la procédure d'attribution d'un logement à la Résidence mise en place. Les logements vacants sont proposés aux vitréens inscrits sur liste d'attente par ordre chronologique (de la date d'inscription la plus ancienne à la plus récente). Afin de rendre les vitréens prioritaires, les autres demandes sont traitées dans une liste à part.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES RESIDENTS

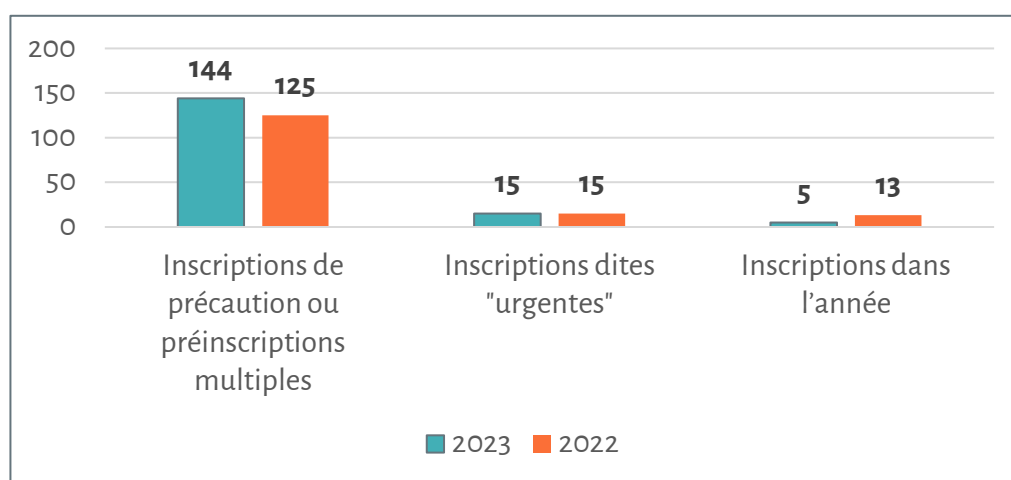


Une demande importante sur liste d'attente

Le nombre de personnes inscrites sur liste d'attente au 31/12/2023 était de 164 personnes. Ce chiffre est stable par rapport à l'an passé mais en légère augmentation par rapport à l'année 2022 (153 en 2022, 160 personnes sur liste d'attente en 2021 et 170 en 2020).

88% sont des inscriptions de précaution ou des préinscriptions multiples dans différents établissements. L'année passée, 81% des inscriptions étaient des inscriptions de précaution.

Le nombre d'**inscriptions dites « urgentes »** est passé de 5 en 2021 à **15 en 2022 et est également de 15 en 2023**. Une demande est jugée urgente, sur la base des critères suivants : urgence vitale (sous-alimentation...), urgence sociale (dépression...), urgence matérielle (problème de logement...), à la demande des partenaires (hôpital, services d'aides à domicile, SSIAD, autres établissements...).



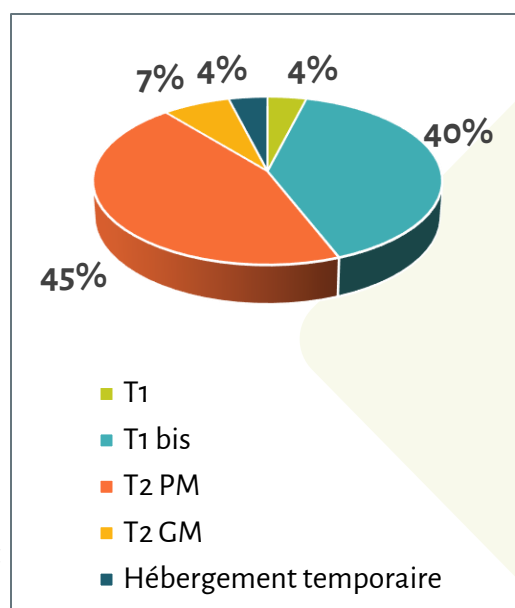
Les principales raisons amenant certains candidats à effectuer une demande urgente sont essentiellement liées :

- A l'inadaptation de leur logement actuel
- A la préservation du lien social
- A l'environnement insécurisé de leur logement

Près de la moitié des demandes d'entrée à la Résidence concernent les logements de type « T2 petit modèle » (appartement avec une chambre séparée), qui représentent 45% des logements permanents.

En second choix, les personnes optent couramment vers un logement de type « T1 bis », représentant 40% des logements.

Deux demandes sont formulées pour l'une des 3 chambres « T1 » en hébergement permanent, qui ne sont naturellement pas un premier choix pour les candidats.



Les mouvements des résidents



Des mouvements de résidents stables

En 2023, 18% de l'effectif de la Résidence a été renouvelé. Au cours de l'année 2023, l'établissement a enregistré l'arrivée d'un couple.

Le nombre de mouvements (entrées et sorties) en 2023 est stable par rapport à l'année 2022.

Mouvements entrées/sorties en hébergement permanent	2023			2022		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'entrées	12	3	15	9	6	15
Nombre de sorties	11	4	15	9	3	12

Comme chaque année, les renouvellements sont essentiellement liés à des départs en EHPAD et à des décès. L'écart se creuse légèrement entre ces deux motifs.

Motifs de départs – hébergement permanent	2023	2022
Maison de retraite	9	6
Décès	6	5
Retour au domicile des enfants	0	1

Le souhait de rester à la Résidence le plus longtemps possible est plébiscité par un grand nombre de résidents. Ainsi, les résidents repoussent le plus tardivement possible leur entrée en EHPAD. De ce fait, bien souvent, l'entrée en EHPAD s'effectue suite à une hospitalisation, avec retour à la Résidence impossible en raison d'une perte d'autonomie importante ou de la dégradation de l'état de santé.

Action prévue

Renforcer la collaboration avec les familles et les partenaires, afin de permettre une plus grande fluidité dans la continuité de parcours du résident (accompagner et préparer la transition en douceur).

Durée du séjour en hébergement permanent lors du départ	2023	2022
< 5 ans	6	6
5 à 10 ans	6	1
11 à 20 ans	3	5

Un hébergement permanent stable

Au 31 décembre 2023, la Résidence accueillait **81 personnes dont 1 couple**, contre 81 personnes dont 3 couples au 31 décembre 2022.

Les « T2 grand modèle » ne sont pas occupés par des couples au 31/12/2023. Majoritairement, les personnes occupant ce type de logement sont arrivées en couple à la Résidence et au cours du séjour, un départ a eu lieu pour l'un.

Un hébergement temporaire en légère augmentation

L'hébergement temporaire à la Résidence permet d'accueillir une personne âgée de plus de 60 ans pour une durée limitée : d'1 nuitée à 90 jours maximum.

Mouvements entrées/sorties en hébergement temporaire	2023			2022		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'entrées	2	1	3	4	0	4
Nombre de sorties	2	1	3	3	0	3

Origine des principales demandes en hébergement temporaire

Des personnes dont le maintien au domicile est provisoirement impossible : hospitalisation de l'aidant, besoin de répit de l'aidant, travaux dans le domicile...

Des personnes qui sentent un manque d'assurance pour un retour à domicile après une convalescence.

Des personnes ayant des difficultés de logement (logement inadapté...).

Des personnes qui souhaitent rompre le sentiment d'isolement pendant la période hivernale.

Motifs de départs – hébergement temporaire

- Retour au domicile : 1 personne (1 en 2022)
- Entrée en hébergement permanent : 1 personne (2 en 2022)
- Entrée en hébergement permanent dans une autre structure: 1 personne (0 en 2022)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nuitées	212	419	239	19	400	523
Recettes	3 678, 20€	7 269, 65€	4 062,08€	640,87€	6 960,72€	9 502,43€

L'occupation des hébergements temporaires est en augmentation depuis ces 3 dernières années.

L'accroissement du nombre de nuitées en 2023 s'explique par l'occupation d'un des deux hébergements temporaires par la même personne de manière continue depuis février 2022.

Cette solution d'hébergement reste toutefois peu sollicitée. Sur 5 demandes reçues, trois personnes ont effectué un séjour à la Résidence (soit un total de 158 nuitées entre fin janvier et septembre 2023) et deux personnes se sont désistées.

Il est constaté que les usagers déposant un dossier pour une demande d'hébergement temporaire sont, pour une grande partie, orientés par une assistante de service social.

Action prévue

Communiquer davantage sur l'offre existante d'hébergement temporaire en externe et auprès des partenaires de la Résidence.

Tarification



Des produits de tarification liés aux prestations facultatives en évolution croissante

En 2023, le recours aux prestations facultatives proposées à la Résidence (chambres d'hôtes, restauration et blanchisserie), a nettement augmenté en raison de la reprise totale de l'activité « d'avant Covid-19 ».

2022

· **Occupation des chambres d'hôtes:**

12 nuitées / 404,76 €

· **Blanchisserie:**

299 utilisations / 989,69 €

2023

· **Occupation des chambres d'hôtes:**

15 nuitées / 531,30 €

· **Blanchisserie:**

· Lavage: 381 utilisations / 1 322,07 €

· Produit de lavage: 295 utilisations / 218,30 €

· Séchage en machine: 11 utilisations / 38,06 €

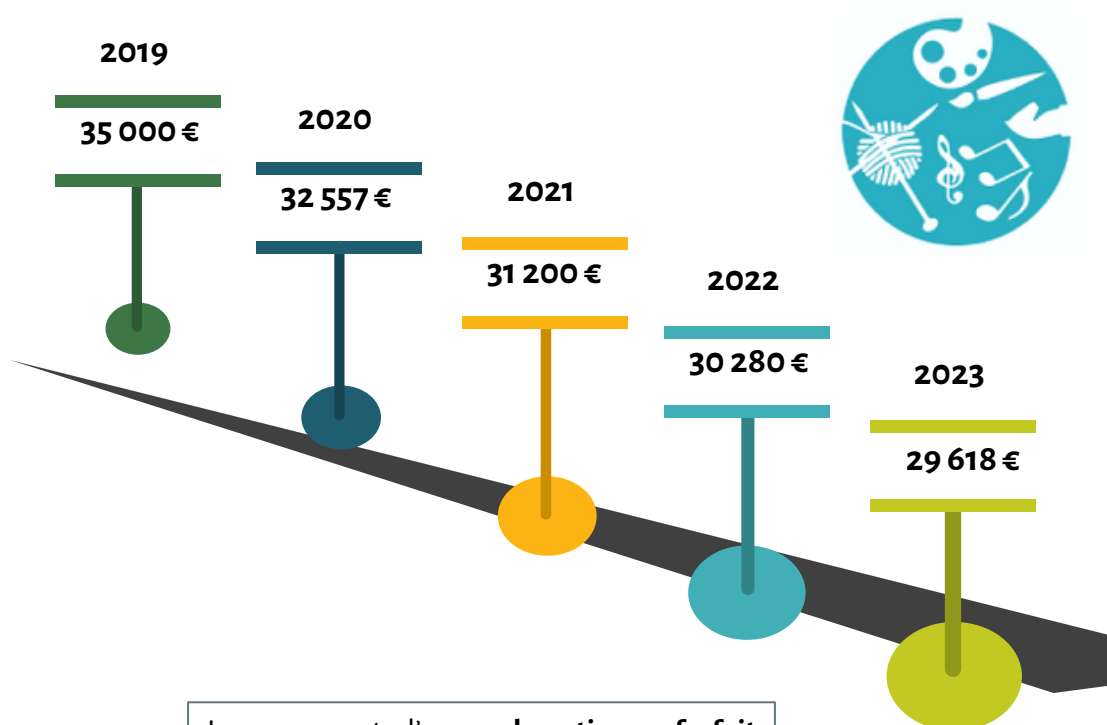
Restauration	2023	2022
Nombre de repas résident semaine	10 749	10 678
Nombre de repas résident dimanche	2 407	2 141
Nombre de repas retraités semaine	230	ND *
Nombre de repas retraités dimanche	312	ND *
Nombre de repas invités semaine	90	109
Nombre de repas invités dimanche	133	197
Nombre de repas enfants	5	8
Nombre de repas améliorés	7	12

* ND: Donnée Non Disponible

Actions prévues

- Reprise des repas du mois à compter de février 2024, afin de permettre aux résidents de partager des moments de convivialité avec d'autres retraités extérieurs, de maintenir des liens et de faire connaître la Résidence à de potentiels futurs résidents.
- Tenue de la Commission restauration de façon plus fréquente (2 à 3 fois par an).

Les actions collectives du service animation



Le versement d'une **subvention « forfait autonomie »** par le Département depuis 2016 permet de réaliser un plus grand nombre d'actions de lien social et de prévention de la perte d'autonomie.

La Coordinatrice de vie sociale et animatrice organise et anime une majorité d'actions collectives au sein de l'établissement et effectue un travail d'ouverture de la Résidence vers l'extérieur par le biais de diverses actions.

Elle coordonne également l'action des bénévoles réguliers (aide à la lecture, accompagnement aux sorties, aide au service du repas lors des temps forts d'animation) et la Semaine Bleue de Vitré.

La situation sanitaire a limité certaines activités jusqu'en mars 2023. Le port du masque étant encore imposé à la Résidence.

Action prévue

Diversifier les actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, avec la remise en place d'une Commission animation qui se réunira trois fois par an.



Actions de préventions des pertes cognitives

Encadrées par l'animatrice

Ateliers mémoire bimensuels pour près de 20 personnes.

Cinq jeux de scrabble géant (jeux sur support collectif) – 15 résidents.

Sept séances « dictée », réunissant 10 résidents, dont une dictée animée par la médiathèque ;

Jeu du « Petit Bac » (12 séances) – 12 résidents.

Ateliers de chant ou karaoké – 16 personnes.

Comité de rédaction de « l'Echo de La Trémoille » (associant les résidents dans la rédaction), réunit, tous les 15 jours, pour une édition tous les 3 mois, 6 à 8 résidents ; rédaction des articles et apports de sujets avec et par les résidents.

Prêts mensuels de la médiathèque, pour 19 inscrits : livres en gros caractères, audio ou magazines « Mieux Voir ».

Ateliers créatifs / décoration d'évènements (Gais Lurons, Fête de la Résidence, Fête des familles, Noël ...) – origami, création du Cornhole : 20 – 25 personnes.

Atelier couture avec les élèves du collège Sainte Marie – création de sacs de lavande à la main et à la machine.



Ateliers physiques et de prévention des chutes

Jeux d'adresse en extérieur, sur la saison estivale, réunissant une dizaine de personnes en moyenne, en lien avec les partenaires (service jeunesse, crèche astéroïde).

Séances hebdomadaires, programmées sur divers créneaux horaires et différents jours, animées par l'animatrice, une résidente ou un professeur d'Activité Physique Adaptée, pour 5 à 15 personnes



Ateliers de bien-être et d'estime de soi

Création d'une chorale inter-établissements (Maison de santé, Résidence du Jardin du Val de la Gautrays et l'EHPAD de la Guilmarais) - Objectif : proposer une représentation dans chacune des structures partenaires en mai 2024.

Une séance d'art floral tous les deux mois, pour 20 résidents.

Atelier tricot animé par une bénévole (1 fois par semaine), pour 5 résidents et 2 retraités de Vitré.

Douze séances de sophrologie animées par un sophrologue, pour un groupe de 12 personnes (9 femmes et 3 hommes).

Interventions de la Voix de l'Âge, permettant aux résidents de s'exprimer et de mettre en valeur leur vécu, sur la thématique « La vie de mon village », à travers un enregistrement individuel des résidents racontant leurs souvenirs de leur vie dans leur village, pour 10 résidents.

Deux films par mois proposés dans le Salon.

Activités de lien social

Ateliers

- Quatre projets en lien avec la médiathèque : un atelier étegami (10 résidents et 5 retraités de Vitré) et trois lectures à voix haute.
- Ateliers de discussion sur les albums de nos aînés : temps d'échanges sur supports projetés avec les archives de Ouest-France.



Animations

- Deux conférences animées par un professionnel avec pour thème, « le Tour du monde à vélo » et « Marcher la France » - récit de parcours – 45 résidents.
- 10 jeux du loto animés par une résidente et soutenu par l'animatrice – 30 résidents.
- Projet en lien avec la résidence Domitys : concours de belote, découverte du casque de réalité virtuelle

Rencontres & sorties

- Rencontres intergénérationnelles régulières avec le service jeunesse (sortie à la pêche, atelier cuisine (2 ateliers), sortie bowling (2 sorties) et sortie dans un parc floral), des collégiens d'un établissement partenaire (atelier couture).
- Quatre rencontres avec la crèche astéroïde : atelier cuisine, sortie carnaval et bricolage, pique-nique en alternance à la Résidence et à la crèche.
- Rencontres avec les clubs de retraités, chaque mercredi, pour des jeux partagés.
- Temps gourmands rythmant les saisons (galettes des rois, crêpes, grillades de châtaignes), tous les deux mois, réunissant jusqu'à 50 personnes.
- Goûter des anniversaires, tous les deux mois, réunissant jusqu'à 50 personnes.
- 17 concerts animés par des groupes amateurs ou des professionnels, plusieurs fois par an, dont 2 après-midis dansants, auxquels participent près de 65 personnes.
- Soutien dans la mise en place d'un projet en lien avec 5 élèves BAC Pro du Lycée Saint-Exupéry sur le thème « La vie de mon village ». Après échanges avec les résidents, un film a été créé par les élèves et projeté au lycée devant une classe d'élèves suivi d'un débat sur les villages d'hier et d'aujourd'hui.
- Rencontres inter-EPHAD et résidence autonomie : sortie au restaurant du lycée hôtelier, sortie en discothèque.
- 39 sorties : visites des personnes hospitalisées, bowling, quizz au Laser Game de Vitré, sorties à la mer (2), sortie à la pêche, sorties au cinéma de Vitré (6 sorties), sortie au restaurant, visite du musée de Juvigné, parc floral (Terra Botanica à Angers), découverte de la roulotte des animaux à la Guilmarais, illuminations de Noël, discothèque ...
- Fête de la Résidence « La Trémoille en fête » (repas et concert), réunissant 80 personnes sur le thème de la Bretagne.
- Fête des familles (pique-nique, jeux et concert) réunissant les résidents et les familles (journée coorganisée avec les représentants des familles du CVS).



- Fête de la musique dans les jardins de la Trémoille (pique-nique et concert), réunissant 100 personnes (résidents, bénévoles et personnel du Pôle Senior et Handicap).
- Visites d'une bénévole auprès des personnes isolées (2 fois par semaine) – 6 résidents.

Interventions sur le cadre de vie

Le « Petit Mik », chaque mardi, réunit les résidents autour d'un café pour partager un moment de convivialité et créer de l'échange.

Mise en place d'un groupe « religieux », à la demande des résidents.

Mise en place d'un groupe de paroles pour les représentants des résidents, en amont du Conseil de Vie Sociale, par l'animatrice.

Projet jardinage et entretien de fleurs. Dons de fleurs de la ville de Vitré pour orner les entrées de la résidence. Arrosage par des résidents volontaires.

Magasins éphémères – vente de vêtements (4 journées).



Semaine Bleue des Retraités de Vitré

Thème: « Vieillir ensemble, une chance à cultiver »

La Semaine Bleue est coordonnée par l'animatrice de la Résidence réunissant de nombreux partenaires liés aux seniors : clubs de retraités, les services d'aide à domicile de Vitré, les EHPAD et résidences autonomie de Vitré, SSIAD, ESAT... Cette semaine d'actions associe différents partenaires : lycées, écoles primaires, collèges, médiathèque ...

La programmation de la Semaine Bleue 2023 fut la suivante :

Ateliers

- Action sur le numérique « je garde contact avec ma famille, mes proches et l'application WhatsApp » en partenariat avec le lycée Saint-Exupéry. Objectif : initier ou accompagner les seniors sur l'application WhatsApp par les élèves en binôme (14 jeunes et 12 seniors, dont 2 résidents).
- « L'administratif en ligne, je gère ...ou pas ! » - Objectif : accompagner les seniors sur l'outil numérique, aidés des élèves (binôme) en partenariat avec le CLIC des Portes de Bretagne, le service prévention du CCAS et le lycée Saint-Exupéry (8 seniors).

Animations

- Dictée intergénérationnelle, organisée en partenariat avec le collège Sainte Marie (60 élèves de 4^{ème} et 46 seniors, dont 12 résidents).
- One-man show, présenté à l'auditorium du Centre culturel de Vitré par Sophie Belvisi, sur le thème de la Maladie d'Alzheimer en partenariat avec le Bistrot Mémoire de Vitré (107 participants dont 1 résident).
- Jeux de société intergénérationnels avec les écoles primaires de Vitré.
- Dessert gourmand animé par un groupe musical et servi par les élèves du lycée Saint-Exupéry (176 participants).

Rencontres & sorties

- Rencontre « Si on lisait à voix haute » en partenariat avec la médiathèque de Vitré (4 participants).
- Immersion théâtrale au collège des Rochers Sévigné (13 participants).
- Rando découverte « Vitré d'hier à aujourd'hui » (50 participants).
- Balade nature (marche adaptée avec jeux) à destination des personnes âgées moins mobiles, en partenariat avec le lycée Saint-Exupéry (37 participants).
- Conférence UTL avec pour thème « la mémoire, comment la conserver » au Centre culturel de Vitré (environ 150 participants).

Un service de transport a permis à 12 séniors d'être véhiculés sur les actions de la Semaine Bleue.

Participation aux actions proposées sur la Ville

Ciné docs voyage au cinéma l'Aurore « sur les sentiers du GR34 » - 8 résidents.

Participation à un café éthique, sur la Convention citoyenne sur la fin de vie, organisé par l'Espace de Réflexion Éthique du Pays de Vitré – 4 résidents.

Visite du hangar des Gais Lurons – 14 résidents.

Participation à l'événement de la journée des Gais Lurons, en recevant à la Résidence la fanfare de Malansac et la classe des 40 ans – 100 personnes présentes (réunissant les résidents, bénévoles, la classe des 40 ans, le personnel de la Résidence et la fanfare).

Soutien dans un projet de jeunes créateurs souhaitant concevoir une téléalarme en lien avec les sons : « SONAIDE ». 16 résidents ont accueilli ces jeunes pour leur permettre d'enregistrer les sons qu'un appartement peut émettre au quotidien et présentation de l'évolution du projet à la suite.

Visite des archives de la ville de Vitré – 7 résidents.

Participation aux « Jeudis cafet » du Centre social – 8 résidents sur les 2 sorties.

Café séniors « séniors consommateurs, ayez les bons réflexes » organisé par le CLIC des Portes de Bretagne – 5 résidents.

Création de boîtes solidaires de Noël à destination des personnes démunies.

Rencontre d'une écrivaine, en partenariat avec la médiathèque – 15 résidents et 25 personnes extérieures.

Participation à un atelier d'écriture à la médiathèque – 4 résidents.

Participation à la journée paralympique à la base de loisirs de Saint-M'Hervé avec Vitré Communauté – 8 résidents.

Rencontre avec les enfants du Conseil Municipal des Enfants dans la salle de conseil au château de Vitré et jeux de société intergénérationnels.

Découverte et déjeuner au MacDo – 10 résidents.

Résultats 2022 et projets 2023



Résultats 2023

Accueil d'une stagiaire gratifiée (Master 1, Intervention et Développement social) de janvier à mai 2023, sur la fonction de chargée de mission qualité et développement, dans le cadre de l'amélioration continue des pratiques professionnelles (actualisation, élaboration et mise en œuvre des outils réglementaires : contrat de séjour, règlement de fonctionnement, enquêtes de satisfaction résidents/familles, événements indésirables).

Accueil d'une jeune en service civique de mars à octobre 2023, avec une mission en lien avec la participation et contribution au développement de la vie sociale : propositions d'activités individuelles, appropriation des outils numériques, accompagnement de l'animatrice sur certaines activités collectives...

Changement de logiciel de gestion et mise en conformité numérique.

Réalisation de l'évaluation de la qualité de la Résidence, en novembre 2023, par l'organisme GALATA, conformément à la réglementation du 2 janvier 2002.

Achat d'une cuisine équipée pour développer les ateliers cuisine avec les résidents et créer des temps d'échange, de partage et de faire travailler la motricité des mains.

Projets 2024

Élaboration du projet d'établissement.

Co-construction et mise en œuvre des projets personnalisés pour chaque résident.

Accueil d'une stagiaire en animation (BPJEPS Animation sociale) de décembre 2023 à octobre 2024, avec comme missions de construire et de mettre en place un projet d'animation en lien avec l'équipe, de coordonner et d'animer les actions d'animation sociale en lien avec la coordinatrice de vie sociale et animatrice, d'accompagner les résidents dans l'utilisation du numérique et de participer au fonctionnement de l'établissement dans son environnement.

Reprise des repas du mois, ouverts aux résidents et retraités extérieurs.

Poursuite des projets d'amélioration du bâti : rénovation énergétique et amélioration de l'équipement actuel.

La Résidence la Trémoille

En bref...

 2023

Une répartition hommes-femmes toujours stable et inégale (**+ de 70% de femmes**)

Un niveau de dépendance en dépassement léger du seuil de **300 de GMP**

Nombre de personnes inscrites sur liste d'attente : un chiffre en légère augmentation

Nombre de mouvements des résidents stable (**18%** de renouvellement)

Nette augmentation du recours aux prestations facultatives de la Résidence liée à la reprise d'activité

Subvention « forfait autonomie » accordée par la Département : **29 618 €**

Le SAAD

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du CCAS de Vitré a été créé en 1971 et son arrêté d'autorisation publié en décembre 2004.

Il s'adresse aux vitréens de plus de 60 ans ou en situation de handicap et propose :

- Un service d'aide à la personne
- Un portage de repas à domicile
- Une prestation de petits dépannages.

Les objectifs du SAAD

L'objectif de ces différents services est de permettre aux personnes en perte d'autonomie, qui font le choix de vivre à domicile, de recevoir l'aide nécessaire pour préserver la meilleure qualité de vie possible. Il intervient également auprès des proches aidants pour les soutenir et prendre le relais dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante ou pour une aide au répit.

La philosophie du service est basée sur le respect des choix de la personne, de sa dignité et de sa singularité.

Le service fonctionne tous les jours de la semaine, le dimanche et les jours fériés, de 7h00 à 20h00.

Depuis 2023, le SAAD bénéficie de la solution d'accessibilité ACCEO, pour les personnes sourdes ou malentendantes ou aphasiques.

Les actions marquantes ou renforcées de l'année 2023

L'engagement d'une démarche autour de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

Dans la continuité de l'année 2022 qui avait été marquée par la reconnaissance du métier d'auxiliaire de vie sociale, cette année c'est la qualité de vie et des conditions de travail des agents qui a été mise à l'honneur :

Au SAAD, cette démarche s'est opérée de différentes manières :

- Une enquête à destination de chaque agent du service avec restitution par la Direction du CCAS en réunion mensuelle AVS
- La participation du Directeur délégué à plusieurs demi-journées de découverte du métier au domicile des personnes accompagnées avec des auxiliaires de vie sociale volontaires.
- L'organisation de temps conviviaux (galette des rois, goûters de Noël) et de petites attentions à destination des agents (célébration des anniversaires, valorisation des actions innovantes et des bonnes pratiques, etc...)
- La remise en place des séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle animées par une psychologue.
- Enfin, le versement d'une prime pouvoir d'achat est venue majorer la revalorisation salariale conséquente obtenue en 2022 (augmentation du complément de traitement indiciaire).

A cela s'ajoute tout le travail opéré en co-construction avec les agents sur leur organisation de travail : généralisation de la semaine de 4 jours, maintien d'un seul week-end par mois travaillé, organisation des plannings, accès à la formation, développement des temps de coordination et des groupes de travail, etc..

Enfin cette année le service a connu, après une baisse d'activité depuis la crise sanitaire, la stabilisation de son activité et une augmentation des heures d'intervention dans la cadre de l'APA ce qui permettra d'aborder plus sereinement les discussions à venir dans le cadre de la négociation du nouveau CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec le Département, principal financeur du SAAD.

Les prestations

La prestation « aide et accompagnement à domicile »

Évolution 2022/2023
-1,1 %

La prestation comprend

- Des **prestations de services ménagers**
- Des **interventions d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels** lorsque ceux-ci sont assimilés à des actes de la vie quotidienne.

Les prestations sont adaptées à chaque personne et commencent par une évaluation personnalisée à domicile : niveau d'autonomie, adéquation du plan d'aide proposé avec la réalité de la situation, recensement des aidants éventuels, critères de fragilité, environnement architectural et adaptation du domicile, etc...

Un projet d'accompagnement personnalisé est coconstruit avec la personne accompagnée.

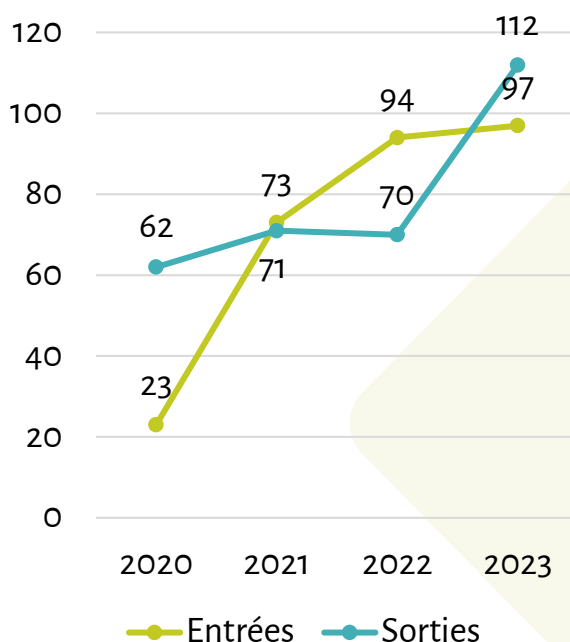
La réactivité du service permet la mise en place des interventions dans des délais courts (moins d'une semaine).

Au cours de l'année, **350 personnes** ont été accompagnées, soit une **progression de 4,2 %**.

45 % des personnes avaient plus de 80 ans et 19 % plus de 90 ans.

Pour la troisième année consécutive **la forte rotation des inscrits est à souligner :**

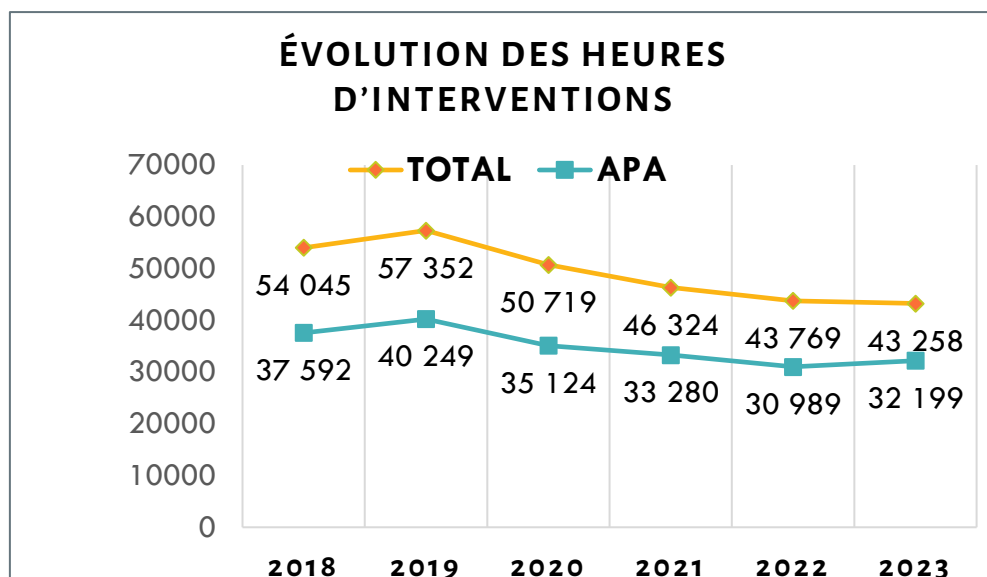
- **97 nouvelles personnes** ont bénéficié des services du SAAD (contre 94 en 2022 et 73 en 2021)
- **Les sorties ont également été importantes : 112 en 2023** (contre 70 en 2022 et 71 en 2021).



Après plusieurs années de baisse consécutives liée aux effets de la crise sanitaire et à la fragilité des situations des personnes accompagnées, l'activité cette année s'est stabilisée avec **43258 heures d'intervention** effectuées contre 43769 en 2022.

Ces variations d'activité s'expliquent par la fragilité des situations des personnes accompagnées : des demandes d'aides souvent tardives et non pérennes, des entrées précipitées en EHPAD, une aggravation des troubles cognitifs nécessitant des ajustements de prise en charge avec des orientations vers des services médicaux, des sorties d'hospitalisation « chaotiques » avec un travail conséquent d'organisation et de mise en place de plans d'aide qui ne perdurent pas du fait d'entrée en institution ou de retour à l'hôpital et enfin des décès.

Cette année le nombre d'« heures perdues » a connu un accroissement de **61,8 %** de **4647** à **7035 heures** du fait d'annulation ou d'hospitalisations. Cette perte d'activité amène à interroger les critères de non-facturation liés aux délais de prévenance (48 heures dans le cas d'une annulation simple et sans délai dans le cas d'une hospitalisation).

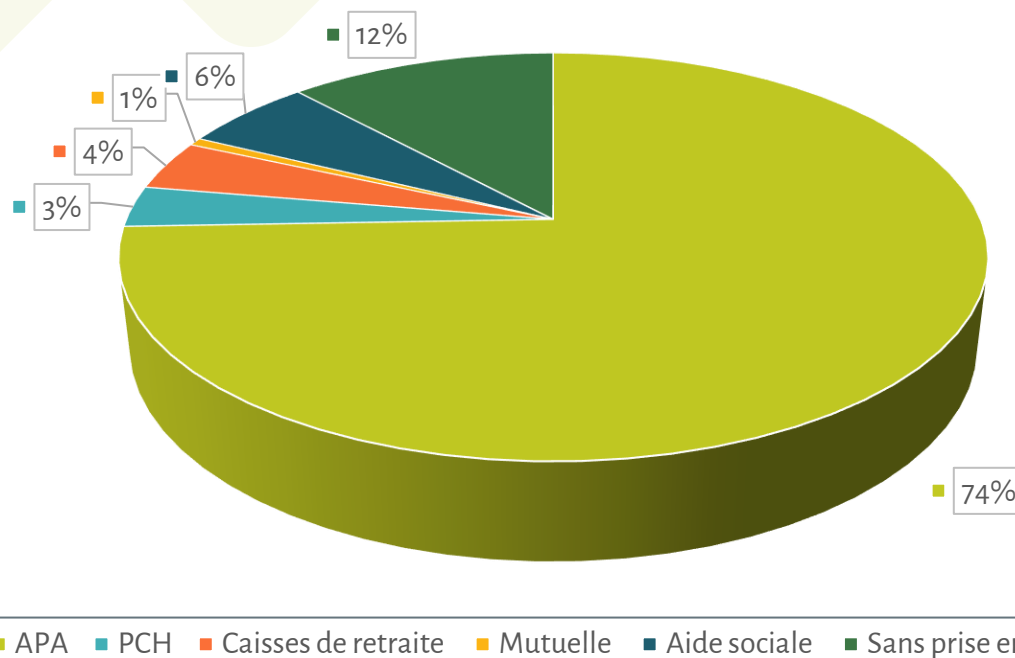


En 2023, la part de **l'activité APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) **est en augmentation (+3,6 %)** et représente **74,4 %** de l'activité.

L'activité du CCAS est orientée vers les personnes les plus vulnérables qui sont bénéficiaires de l'APA, de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), de l'aide sociale, représentant près de **83 % des personnes** accueillies par le service, en augmentation 1 point par rapport à 2023.

L'expertise et la formation des professionnels du SAAD dans l'accompagnement de la perte d'autonomie et la prise en compte des situations complexes reste très bien identifiée par les acteurs du secteur qui font souvent appel au service dans ce cadre, notamment lors des sorties d'hospitalisation. C'est aussi le cas, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre leurs compétences éducatives dans les accompagnements des personnes en situation de handicap.

Répartition des heures d'intervention par prise en charge



Les prestations courtes (inférieures à 45 minutes), spécificité du SAAD, représentent **49,79 %** des interventions et sont **en augmentation de près de 4 points** par rapport à l'année dernière. La possibilité de proposer des prestations de 30 minutes permet de répondre au mieux à l'augmentation des besoins liés à la perte d'autonomie et permettent également aux personnes les plus modestes de bénéficier de l'intervention d'une professionnelle. Ces interventions viennent ainsi ponctuer l'organisation de la journée avec des passages programmés à des moments stratégiques (aide au lever, à la toilette, accompagnement à la prise de médicaments, préparation des repas, etc...) tout en évitant un coût trop important pour les personnes.

8,3 % des interventions s'effectuent le dimanche ou les jours fériés. Ce taux est stable depuis plusieurs années.

Les interventions **d'aide aux aidants**, visant à prévenir ou à réduire leur épuisement, sont également de mieux en mieux identifiés sur les plans d'aide et viennent enrichir la palette d'interventions proposées.

En 2023, **228 visites à domicile et rendez-vous** au service (+44%) ont été effectués par la responsable, son adjointe, ou les agents chargés de planification pour identifier les besoins et attentes des personnes, préparer la mise en place des interventions, réviser les plans d'aide ou dans le cadre de la démarche qualité. Certaines de ces visites peuvent être conjointement réalisées avec d'autres professionnels du réseau gérontologique (infirmières coordinatrices du Service de Soins Infirmiers à Domicile, des travailleurs sociaux, des mandataires à la protection judiciaire des majeurs par exemple) pour la complémentarité des regards et envisager une approche globale des situations.

Le portage des repas à domicile

Évolution 2022/2023
- 2,7 %



Une équipe de **6 agents** se relaie pour assurer les 3 tournées de livraisons des repas quotidiennes en liaison chaude avec 3 véhicules de service du lundi au samedi entre 10h15 et 13h15.

Le service propose une grande souplesse d'utilisation avec :

La liberté de choisir la fréquence des livraisons

L'accessibilité tarifaire du service

La prise en compte des régimes alimentaires et une réelle réactivité pour le bénéficiaire

...Et confirme sa place en tant que **service public de qualité et de proximité** malgré un environnement concurrentiel sur ce créneau.



La livraison des repas directement chez la personne favorise le **lien social**, le repérage des personnes isolées à domicile et permet d'alerter sur leurs éventuelles difficultés.

La **veille active** exercée par les agents de portage permet de proposer, le cas échéant, des orientations adaptées. Au-delà de la veille, les agents de portage ont pu apporter à plusieurs reprises cette année une assistance et prévenir les secours en cas d'urgence (chutes de personnes à leur domicile, inondation, etc.). En accord avec les personnes, un lien peut également être fait avec les familles pour alerter sur une détérioration de la situation et de nouvelles orientations. Ce lien est favorablement accueilli par les familles, souvent éloignées de leurs aînés, qui reconnaissent l'importance de cette visite quotidienne.

Après une forte augmentation ces dernières années (+14,7 % depuis 2020) l'activité se stabilise en 2023 avec **23 145** plateaux livrés.

183 vitréens ont bénéficié de cette prestation en 2023 (-18 personnes) avec une augmentation de la fréquence des livraisons par personne.

En moyenne ce sont 113 personnes par mois qui bénéficient du portage des repas par le CCAS. Le taux de rotation est élevé puisque 56 nouvelles personnes ont bénéficié du service, contre 54 départs pour des raisons variées : entrée en établissement, décès, retour à meilleure santé ou prestation qui ne correspond pas aux besoins des personnes (menu unique, absence de texture mixée, etc.).

Afin d'adapter au mieux les menus aux spécificités du public et de la liaison chaude, un lien régulier à lieu avec le diététicien de la collectivité et le responsable de la Cuisine centrale de la Ville qui fournit les repas.

L'accueil de deux agents de la Police municipale dans le cadre de leur formation obligatoire a permis une meilleure interconnaissance entre agents et des conseils sur les règles de stationnement à destination des agents de portage.

La réflexion autour de l'évolution de l'activité portage de repas, du passage de la liaison chaude à la liaison froide s'est poursuivie en 2023. Le passage en liaison froide a ainsi été acté avec un recours à un prestataire extérieur pour la confection des repas. La mise en place de cette nouvelle organisation devrait intervenir courant 2024.



Les petits dépannages

Cette prestation de petit bricolage concerne des interventions de bricolage élémentaire et occasionnel. Par exemple : poser un boîtier à clé, fixer une étagère, installer des tringles à rideaux, installer un avertisseur de fumée, changer une ampoule...

Un **agent technique du CCAS** intervient au domicile des personnes qui bénéficient déjà de la prestation aide à domicile ou portage de repas et participe à la sécurisation de la vie quotidienne.

Ce service repose sur le professionnalisme et la bienveillance de l'agent, les conseils apportés, une adaptabilité du service et son accessibilité tarifaire.

En 2023, **l'activité est restée stable** puisque 21 personnes (contre 23 personnes en 2022) ont bénéficié de ce service correspondant à 15h00 d'intervention (contre 13 en 2022). Cette activité présente une réelle plus-value pour le service et pour les personnes accompagnées isolées.

La vie du service



Une équipe professionnelle

Au 31 décembre 2023, l'équipe du SAAD était composée de 52 agents :

1 Responsable de service

1 Adjointe à la Responsable, chargée de l'accompagnement des personnes

4 agents administratifs
(accueil et secrétariat,
facturation, planification)

45 auxiliaires de vie sociale (33
titulaires + 12 contractuels)

2 agents exclusivement
positionnés sur le portage

L'organisation de l'équipe permet d'offrir des outils de travail et de coordination basés sur l'écoute.

La poursuite du recentrage des missions administratives a permis à chacun de mieux comprendre le rôle de chaque professionnel œuvrant auprès du public et à repérer la spécificité de leur intervention afin de mieux articuler les pratiques professionnelles, garantir la qualité du service et la fluidité du parcours des personnes accompagnées.

Suite au départ de l'adjointe à la responsable fin juillet 2023, et en corrélation avec les retours de l'enquête effectuée auprès des agents du SAAD, une organisation transitoire a été mise en place. Deux agents de planification se partagent désormais le suivi des personnes accompagnées de la première demande en passant par la visite à domicile, la mise en place des plans d'aide et le lien avec les auxiliaires de vie sociale, les familles et les partenaires.

La responsable du SAAD accompagne pour sa part les situations dites « complexes ».

Les agents administratifs utilisent des logiciels métiers (Arche MC2 et Alyacom) et la télégestion.

En effet, toutes les auxiliaires de vie sociale du service sont équipées d'un téléphone professionnel, indispensable outil de travail pour ces agents.

Plus de 65 % des auxiliaires de vie sociale sont **diplômé(e)s dans le domaine de l'aide à domicile**, et plusieurs projets de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) sont à l'étude.

L'ancienneté des auxiliaires de vie sur leur poste (en moyenne 10 ans) témoigne de la **stabilité de l'équipe** et participe à la qualité des interventions. Le travail engagé autour de l'optimisation des plannings et l'articulation vie privée/vie professionnelle a permis d'augmenter la qualité et les conditions de vie au travail. La moyenne d'âge (48 ans) est en augmentation et même si elle reste dans la moyenne nationale invite à augmenter les actions de prévention à destination des agents notamment dans le domaine de la détection des troubles musculosquelettiques.

Le taux d'accidentologie des professionnels est régulièrement questionné mais n'appelle pas de vigilance particulière. La poursuite du travail engagé de manière participative avec les agents et les services supports ont permis la mise à jour du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**. La poursuite des actions de prévention et la mise en place de « points sécurité » lors des réunions mensuelles devraient permettre de prévenir l'accidentologie structurellement élevée dans le secteur de l'aide à la personne.

Le SAAD bénéficie également d'un **service d'astreinte téléphonique** en dehors des heures d'ouverture du service à destination des personnes accompagnées, des professionnels mais aussi des partenaires.

Un partenariat indispensable pour un meilleur accompagnement des personnes

Une des caractéristiques du territoire de Vitré est **son dynamisme partenarial**.

Les professionnels du SAAD coordonne leurs interventions avec les partenaires sociaux, médicaux et médico-sociaux du secteur de la gérontologie et du handicap dans un souci de cohérence et d'efficacité. Cette appartenance à un réseau de partenaires permet une approche globale de la personne. Parmi les partenaires principaux, nous pouvons citer :

- Le Département
- Les caisses de retraites
- Des organismes de complémentaires santé
- Le Centre Local d'Information et de Coordination des Portes de Bretagne (CLIC)
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC'tiv)
- Les hôpitaux
- Les associations de soins et/ou d'aide à domicile
- Les médecins généralistes et cabinets infirmiers
- Le Centre Médico-Psychologique (CMP)
- L'Association des Paralysés de France (APF)
- Les associations d'insertion (AIS 35, Le Relais)
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- La Résidence autonomie « la Trémoille »
- Le service social du CCAS
- Les mandataires judiciaires et associations tutélaires (APASE, AT135), etc...

Le **travail de coordination** est riche et s'exerce sous la forme de:

Réunions de coordination du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Groupes de travail de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS)

Réunions de réseau gérontologique hebdomadaires au Centre Hospitalier de Vitré

Rencontres et synthèses partenariales

Comité de pilotage et groupe restreint du comité éthique des acteurs du domicile

Participation à la démarche « Vieillir actif et entouré au Pays de Vitré »

Participation au comité territorial de DAC'tiv - antenne du Pays de Vitré, etc...

Un travail partenarial avec plusieurs acteurs du domicile ont permis la création d'un **Espace de réflexion éthique** (ERE). Cette instance pluri partenariale ouverte à tous les professionnels du domicile « accompagne la prise de décisions justes et acceptables et permet de donner du sens à la pratique ». Le SAAD est signataire de la charte, membre du comité de pilotage et participe aux différentes réunions de l'espace.

La professionnalisation des AVS

Tous les mois les AVS participent à **des réunions métiers**. Ces temps de travail sont l'occasion d'échanger sur les pratiques et les situations complexes tout en permettant aux agents de développer un sentiment d'appartenance à la collectivité. Des groupes de travail thématiques sont également organisés en équipe pluridisciplinaires. Cette année les thèmes ont porté sur l'organisation des plannings de week-end et le rôle de référent de situation.

Afin d'apporter aux agents des connaissances, des pratiques, leur permettant de s'adapter à l'évolution des métiers et de développer des compétences, le SAAD s'est doté d'une **politique de formation dynamique**. En 2023, tous les agents du SAAD ont pu bénéficier d'au moins une action de formation sur des thèmes très divers :

- Les soins d'hygiène et de bien-être auprès des personnes en perte d'autonomie
- La gestion de l'agressivité chez la personne âgée
- Sensibilisation aux maladies neuro-dégénératives : Alzheimer et apparentées, Parkinson
- Sensibilisation aux effets du vieillissement : outils de simulation du vieillissement
- Mettre en place des activités adaptées pour des personnes âgées désorientées – sensibilisation et orientation pédagogie Montessori
- La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie
- Un soin relationnel bientraitant - Initiation à la méthode de validation Naomi FEIL
- Sensibilisation à la sophrologie
- Prendre soin de soi pour mieux servir autrui
- La prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et manutention manuelle avec aides techniques de la personne âgée
- Formation d'intégration des agents de catégorie C
- Formation obligatoire des membres du CST/F3SCT

Toutes les six semaines une trentaine d'AVS volontaires participent à des temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle animés par une psychologue.

Un acteur de l'insertion professionnelle

Le SAAD n'a pas connu de réelle difficulté de recrutement cette année en dehors des périodes tendues mais bien identifiées (de fin juillet à début août et avant dernière semaine des congés scolaires de fin d'année).

Une stratégie de recrutement en place ainsi que des entrées régulières d'agents contractuels dans le processus de titularisation permettent de lutter efficacement contre les difficultés de recrutement propres au secteur.

Cette stratégie s'exerce de différentes manières :

- Un accueil régulier de **stagiaires en formation qualifiante ou pour des périodes de mise en situation en milieu professionnel**.
- En 2023, **11 personnes** (jeunes et adultes) ont pu se former sur le terrain au contact d'auxiliaires de vie sociale, d'agents de portage et/ou du personnel administratif. Les stagiaires étaient issus des formations suivantes : Première et Terminale Bac Professionnel Service aux personnes et aux territoires (SAPAT), Qualification en entreprise tertiaire, Orientation ou insertion professionnelle en entreprise (Prépa Projet), Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et Formation initiale Agent de Police Municipale Gardien brigadier (agent de Police Municipale).

- La **déconcentration des jurys de recrutement** qui permet une réactivité plus importante.
- La poursuite des **liens de proximité** avec France Travail, La Mission Locale, des Centres de formation (GRETA, CLPS, ASKORIA) et la mise en place de nouveaux partenariats (Lycée Saint-Exupéry de Vitré).
- La participation à des **actions de recrutement** : Forum, Job Dating et journée de promotion des métiers du soin et de l'accompagnement

Le service est très attentif à l'**accueil de ses nouveaux agents** en mettant en place des réunions d'accueil, des doublons, du tutorat par des agents plus expérimentés et des points d'étape réguliers.

Un groupe de travail composé d'AVS, d'agents administratifs et de stagiaires a permis la création d'outils permettant d'optimiser l'accueil des nouveaux professionnels et des stagiaires.

Lors des recrutements, les **conditions de travail** et notamment l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale sont mises en avant.

Enfin à chaque vacances scolaires), des jeunes vitréens ont assuré des missions de classement et d'archivage dans le cadre du « **Dispositif argent de poche** » porté par la Ville de Vitré.

En 2022, 3 agents contractuels sont entrés dans le processus de titularisation.

Une équipe solidaire

Comme chaque année, le SAAD participe à la « **Semaine bleue** » de plusieurs manières : participation au comité d'organisation, vecteur d'information et facilitateur de la participation des personnes accompagnées aux actions proposées et pour la troisième année consécutive, deux AVS ont animé un temps fort : un après-midi jeu intergénérationnel réalisé en partenariat avec le Centre Social de Vitré et l'école primaire du Château. Une quinzaine de séniors et de personnes en situation de handicap ont participé à l'action.

Depuis quatre ans, les professionnelles du SAAD participent à l'action « **Boîtes de Noël solidaires** ». En 2023, **59 personnes** accompagnées (29 femmes et 30 hommes, de 42 à 97 ans) ont reçu un colis. Cette action, portée par deux associations vitréennes « Tremplin » et « Breizh Loto », a permis d'agir pour la solidarité au profit des plus isolés.

Deux agents du SAAD (un agent administratif et un agent de portage) ont accueilli deux adultes en situation de handicap dans la cadre de l'action **Duo Day**. Pendant une journée les participants ont pu découvrir les différents métiers et s'immerger dans le quotidien du service.

Les projets du SAAD en 2024



La poursuite des projets déjà engagés

La formalisation du projet de service et de l'outil recommandation de bonnes pratiques professionnelles et la mise à jour du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil

La restructuration de l'activité portage de repas à domicile

La poursuite de la démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

Les projets à engager

La signature du nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département

La transformation du SAAD en « Service autonomie »

Le SAAD En bref...

 2023

Prestation d'aide et d'accompagnement à domicile

Évolution 2022/2023 de l'activité: **-1,1 %**

nombre de personnes accompagnées en hausse

Forte rotation des inscrits

Portage des repas à domicile

Évolution 2022/2023 de l'activité: **-2,7 %**

23 145 plateaux livrés

183 bénéficiaires du portage

Le CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Dispositif départemental, le CLIC des Portes de Bretagne a été mis en place en décembre 2004 (Loi du 02/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale) et est une antenne locale de la Maison Départementale des Personnes Handicapées depuis 2006.

Ce service est situé au Pôle Senior et Handicap (CCAS de Vitré), 4 Jardins de la Trémoille à Vitré.

Le CLIC est labellisé de niveau 3 depuis le 30 janvier 2007 (sur une échelle de 3).

Objectifs et cadre d'intervention

Les objectifs du CLIC



Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap en facilitant leurs démarches administratives.

Soutenir les aidants et l'entourage.

Étudier, recenser l'existant et les besoins sur le territoire.

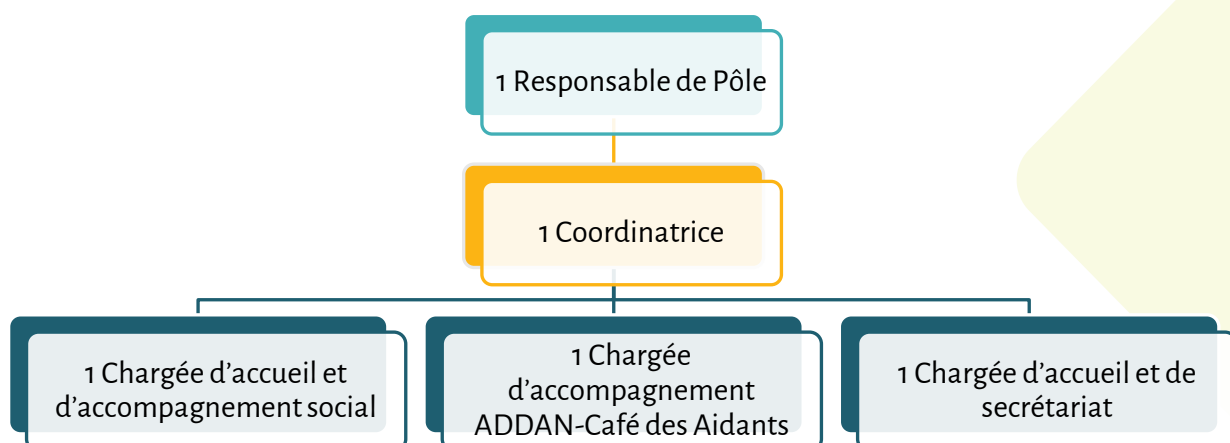
Coordonner, développer et encourager des actions de prévention et de sensibilisation, des projets locaux...

Le public et les acteurs concernés



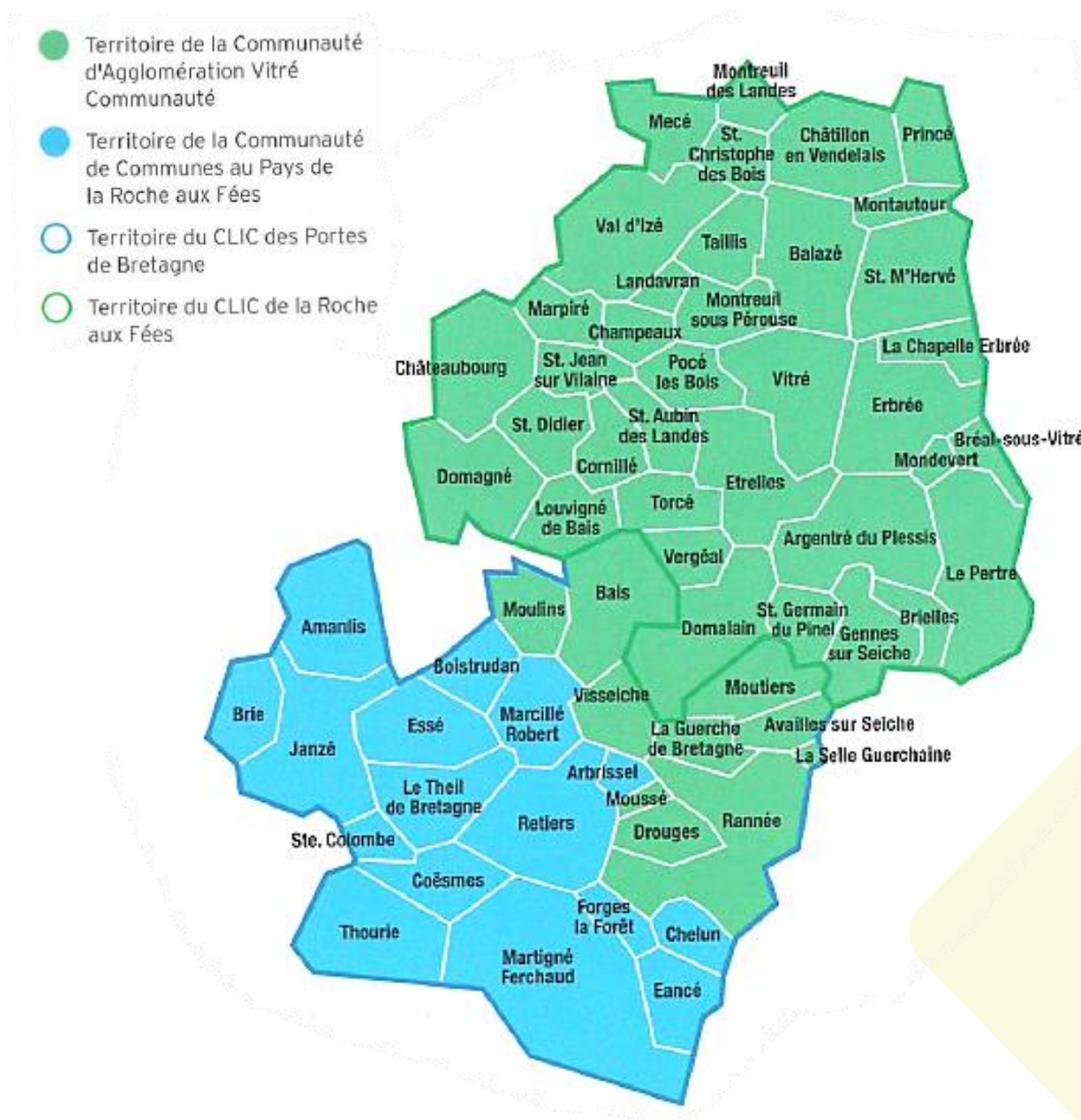
- Personnes âgées (+ 60 ans)
- Personnes en situation de handicap (*de la naissance à la fin de vie*)
- Proches des personnes accompagnées (*entourage familial, aidants, etc...*)
- Professionnels (*secteurs: social, médico-social, sanitaire*)
- Bénévoles (*auprès des personnes âgées et/ou handicapées*)
- Élus locaux

L'équipe du CLIC



Le territoire d'intervention du CLIC

Le CLIC des portes de bretagne intervient sur **36 communes de Vitré Communauté**. Son travail en partenariat avec le CLIC de la Roche-aux-Fées, permet de couvrir l'ensemble du Pays de Vitré



Le financement du CLIC

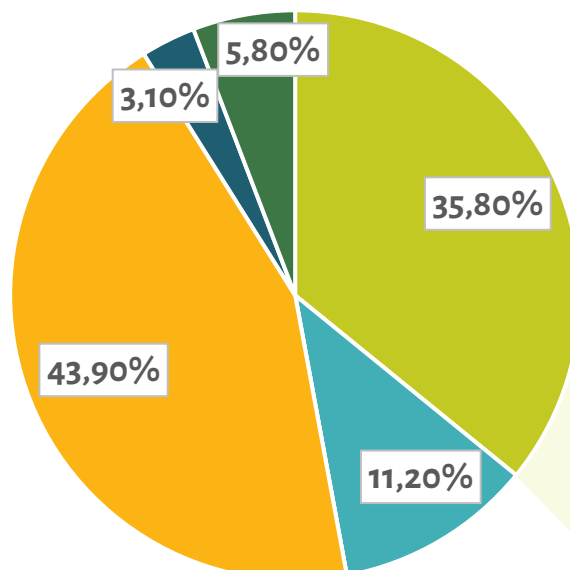


Financiers	Montant des subventions en 2022	Proportion du budget total en 2022	Montant des subventions en 2023	Proportion du budget total 2023
Conférence des financeurs 35	54 879,50 €	33 %	57 541,00 €	35,8 %
MDPH 35	17 735,00 €	10,6 %	17 999,00 €	11,2 %
Département d'Ille-et-Vilaine	69 516,00 €	41,6 %	70 551,00 €	43,9 %
Communes	4 750 ,00 €	2,8 %	5 137,04 €	3,1 %
Prestataires	2 160,00 €	1 %	0,00€	0 %
Compensation de la ville de Vitré	18 150,77 €	11 %	9 372,47 €	5,8 %
TOTAUX	168 118,98 €	100 %	160 600,51 €	100 %

En 2023, 19 communes du territoire du CLIC des Portes de Bretagne ont attribué une subvention de fonctionnement.

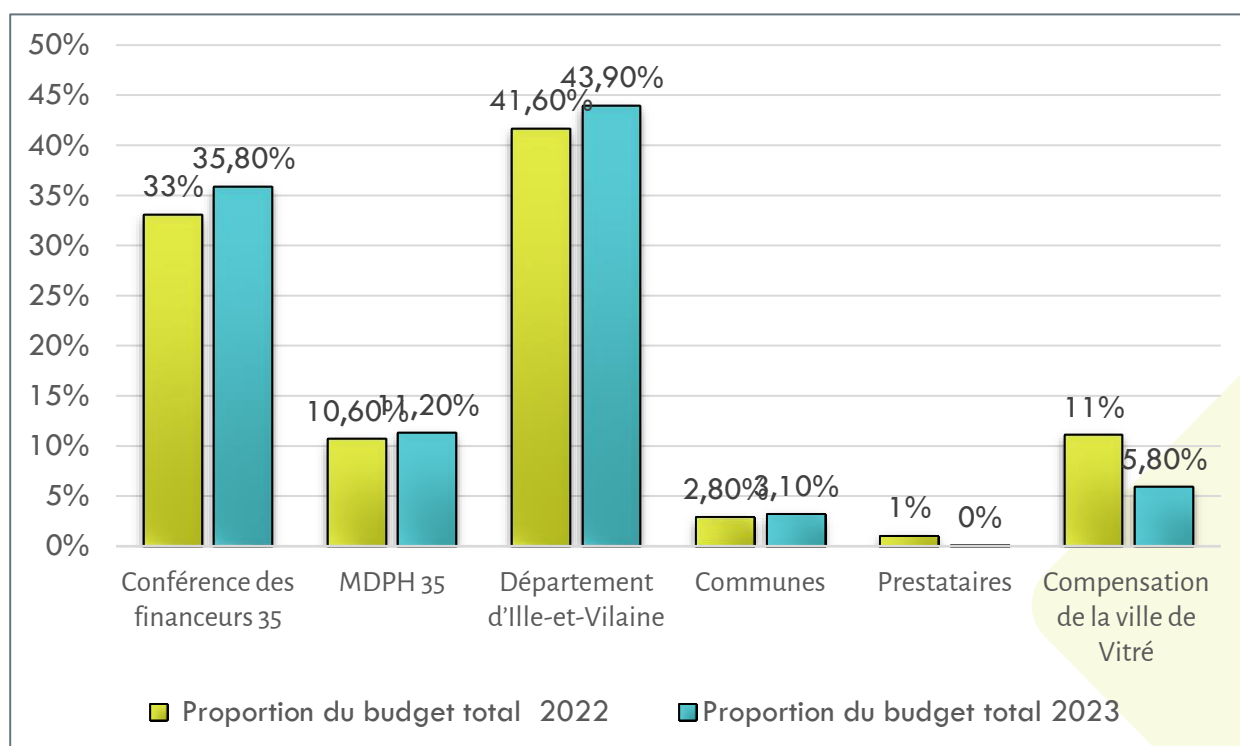
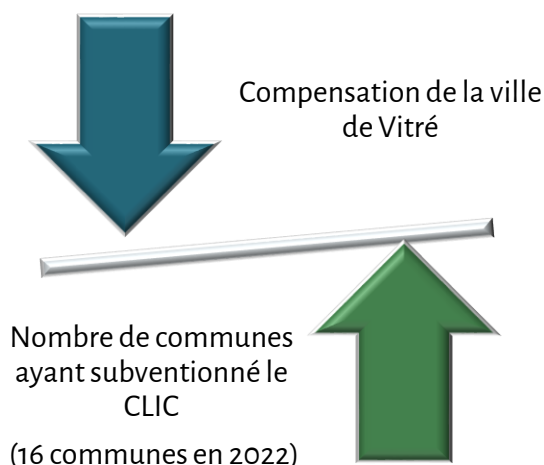
Recettes CLIC 2023

- Conférence des Financeurs 35
- MDPH 35
- Département d'Ille-et-Vilaine
- Communes
- Compensation de la Ville de Vitré



Nous observons une **augmentation du nombre de communes ayant subventionné le CLIC des Portes de Bretagne par rapport à 2022** de ce fait cela induit une **diminution de la compensation nécessaire par la Ville de Vitré en 2023**.

De plus, les charges du personnel ont été réduites du fait des divers mouvements de personnel/temps de travail en 2023. En effet, le temps partiel de la chargée d'accompagnement, compensée à hauteur de 20% par une autre professionnelle, a induit une **réduction des charges salariales** car 20% non remplacé sur une période de février à octobre.



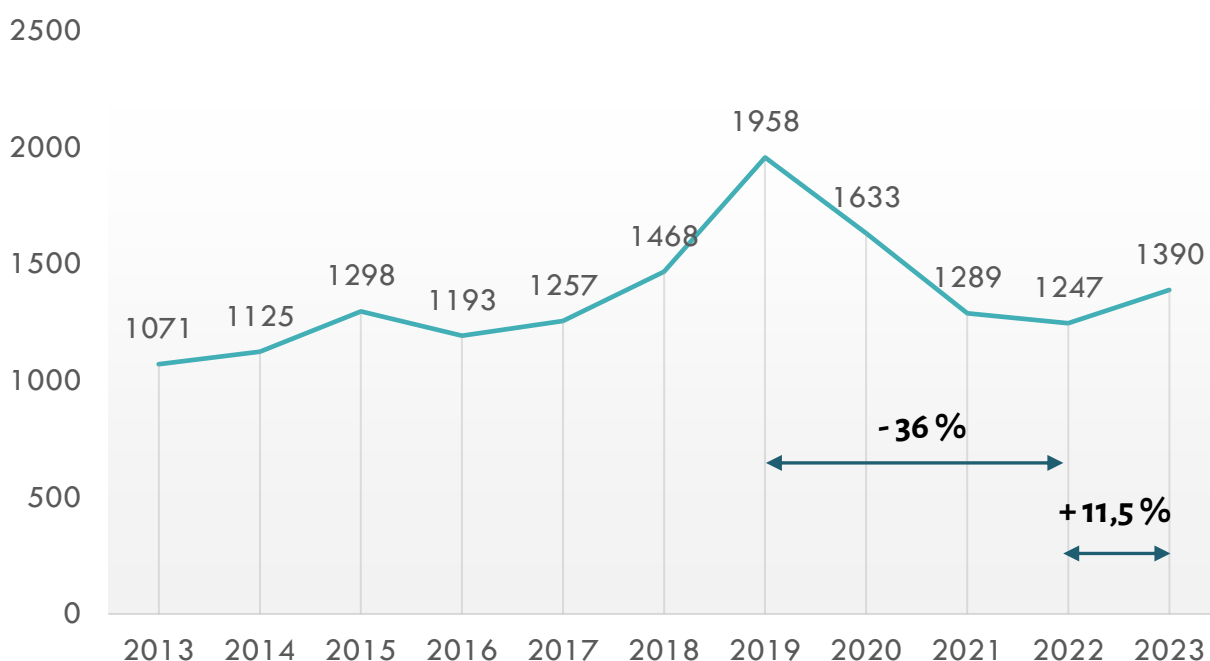
Les missions du CLIC



Accueil, information et accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

MISSION 1

➡ **1 390 personnes aidées et suivies en 2023**



De 2012 à 2019, le nombre de personnes accompagnées au CLIC a connu une évolution constante jusqu'à atteindre un pic en cette fin de période.

Cette évolution constante était induite, en partie, par une connaissance croissante du dispositif par les bénéficiaires et collaborateurs du territoire ainsi que par l'évolution des ressources humaines au sein de l'équipe du CLIC.

La diminution constatée depuis 2020 s'explique par :

- Une diminution du recours au CLIC dans un premier temps en début de crise sanitaire, puis par une simplification des démarches de renouvellements des droits également induits par la crise.
- Des changements de pratiques professionnelles pour l'amélioration des accompagnements : augmentation du temps de suivi
- Des mouvements de personnels réduisant le temps disponible d'accompagnement total.

En 2023, malgré les mouvements de personnel l'activité du CLIC a fortement augmentée (11% soit 156 accompagnements). Cette croissance concerne surtout pour le public en situation de handicap. Les situations concernant les enfants se complexifient du fait du manque de place en structure, manque AESH...

PA (+ de 60 ans) : 35%

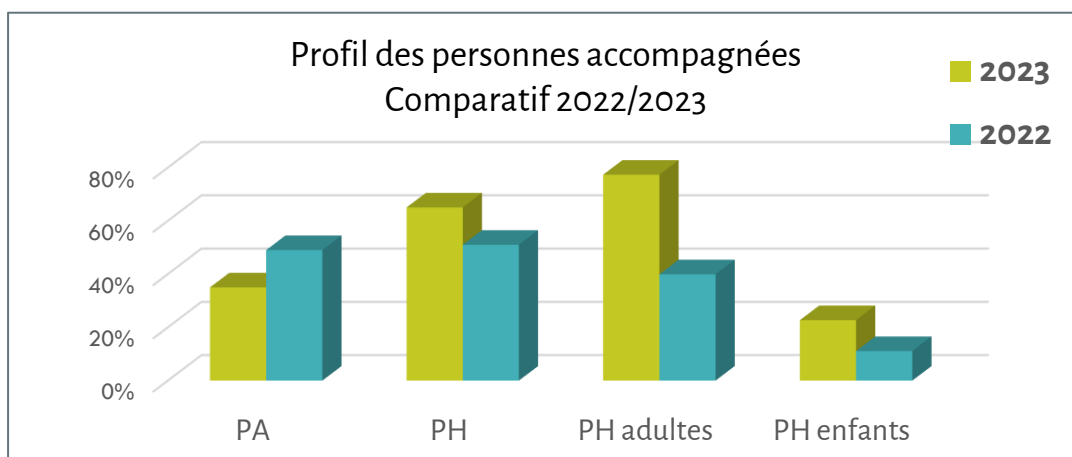
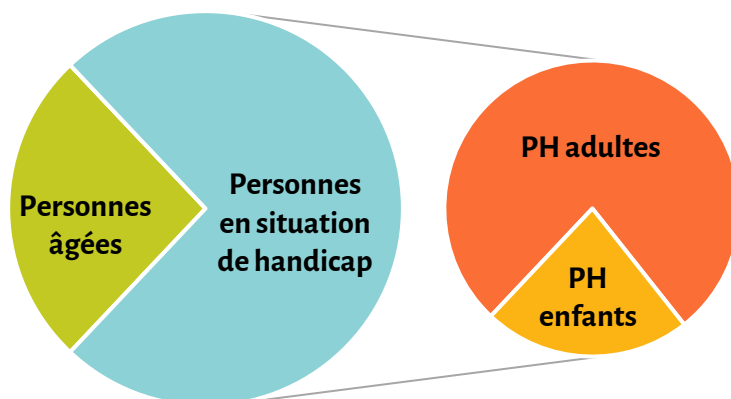
PH 65%

PH adultes : 77,3%

PH enfants (- de 18 ans) : 22,7%

Femmes : 55%

Hommes : 45%



➔ **3 369 entretiens téléphoniques et physiques réalisés en 2023**

Soit une moyenne de 2,4 accompagnements par personne

Ce chiffre s'explique par le travail des professionnels pour autonomiser les usagers afin de leur permettre d'être davantage acteurs de leur projet de vie.

Ce nombre d'entretiens met en avant une meilleure complétude du logiciel métier **Gwalenn** qui permet de tracer au plus près l'activité et souligne bien entendu l'augmentation des sollicitations et de ce fait de l'activité.

Cependant, les professionnels notent une forte complexité des situations, majoritairement PH, lors des accompagnements, ce qui nécessite de ce fait plus de temps d'accompagnement.

Les situations concernant les enfants se complexifient du fait du manque de place en structure, manque AESH... Cette évolution n'est pas perceptible du fait de l'autonomisation de certaines autres démarches administratives.

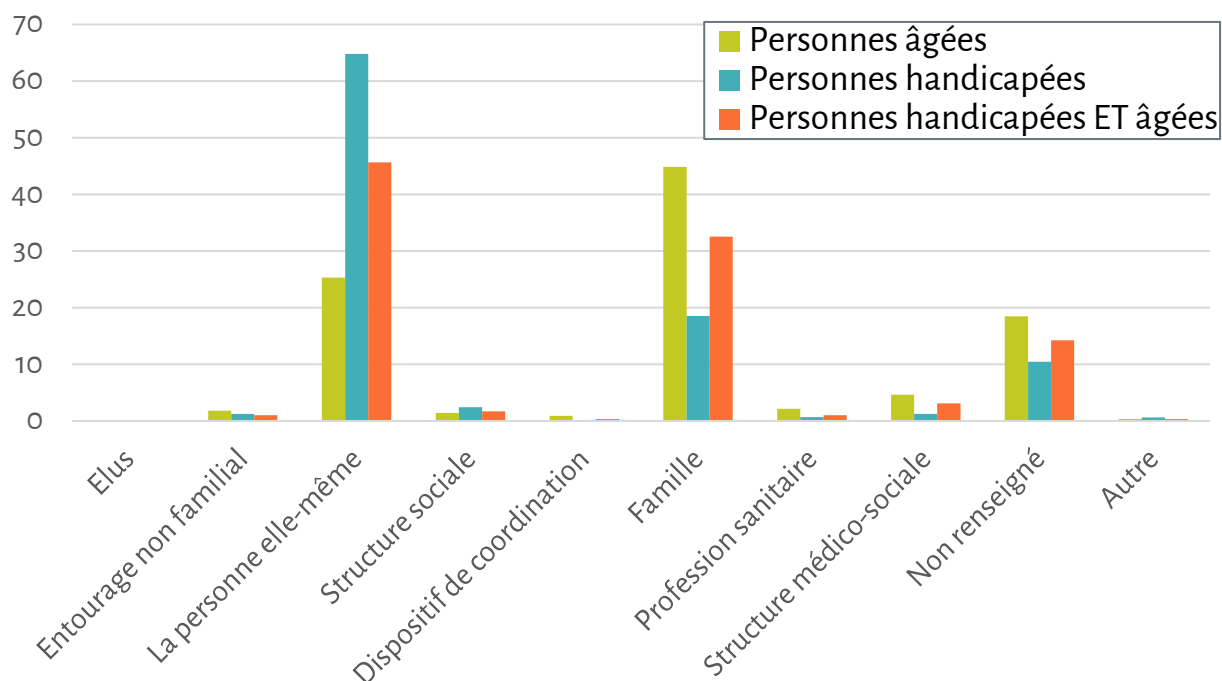
Les types d'interventions

64% des interventions:
Accès aux droits

20,5% des interventions:
**Besoins d'information et
d'orientation**

5,5% des interventions:
Maintien de l'autonomie

Qui sollicite le CLIC pour la personne concernée par la demande?



	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes handicapées ET âgées
Elus	0	0	0
Entourage non familial	1.8	1.23	1.02
La personne elle-même	25.31	64.81	45.64
Structure sociale	1.44	2.47	1.72
Dispositif de coordination	0.9	0	0.38
Famille	44.88	18.52	32.53
Profession sanitaire	2.150	0.72	1.01
Structure médico-sociale	4.67	1.23	3.12
Non renseigné	18.49	10.49	14.26
Autre	0.36	0.62	0.38
	100%	100%	100%

Observations

Plus de la moitié des personnes en situation de handicap a elle-même sollicité le CLIC en 2023 contre moins un quart des personnes-âgées.

Cet indicateur révèle une différence significative entre ces deux publics en termes d'autonomie* et d'indépendance dans le recours aux services.

Ainsi, cette différence peut s'expliquer par une meilleure mobilité chez la personne handicapée, une plus grande autonomie dans la gestion de son accès aux droits

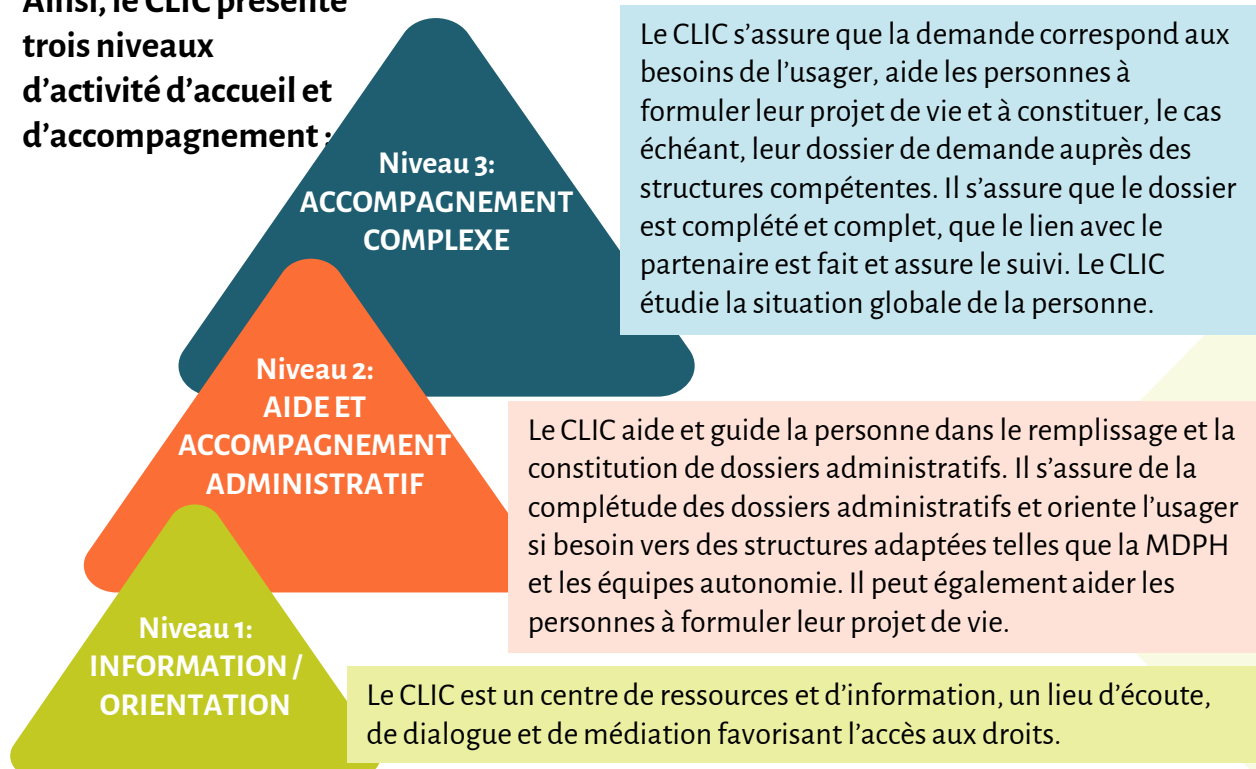
(*) *Autonomie : capacité d'un individu à se gouverner soi-même. A différencier de la dépendance physique à autrui. Un usager peut être dépendant physiquement mais autonome dans la prise de décisions qui le concernent.*

Répartition des demandes par niveau d'activité

Lorsqu'un usager a recours au CLIC il est dans un premier temps référencé selon la **motivation** de sa demande. Il peut alors s'agir d'une motivation concernant l'accès aux droits, l'autonomie... comme énoncé plus tôt.

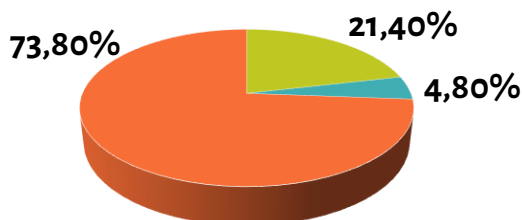
Cette motivation est à différencier du **niveau d'activité** qui va correspondre au niveau d'accompagnement apporté par le professionnel du CLIC pour répondre à cette **motivation** qui révèle souvent des besoins allant au-delà du besoin ressenti initial.

Ainsi, le CLIC présente trois niveaux d'activité d'accueil et d'accompagnement :



Répartition de l'activité d'accueil et d'accompagnement

- Information/orientation
- Aide et accompagnement administratif
- Accompagnement complexe



Les permanences tenues par le CLIC des Portes de Bretagne

L'accompagnement des personnes par le CLIC peut se faire, au besoin, sur rendez-vous.

Afin de favoriser l'accès aux services sur le territoire des Portes de Bretagne, le CLIC assure également des permanences mensuelles sur les communes de Châtillon-en-Vendelais, Châteaubourg et Argentré-du-Plessis sur une demi-journée.

Ces accompagnements hors antenne représentent **7.6 %** des accompagnements sur rendez-vous en 2023.

Réunions de coordination autour de situations individuelles

Le CLIC présente dans ses missions une porte d'entrée adressée aux professionnels impliqués dans l'accompagnement médical ou social des usages à leur domicile. Face à des situations de maintien au domicile difficile et de coordination des interventions complexes auprès de la personne, le CLIC peut être sollicité pour une orientation en réunion de coordination.

MISSION 2

Ces réunions sont organisées et animées chaque mois par la chargée d'accompagnement du CLIC.

En 2023 ont eu lieu 11 réunions de coordination pour un total de 37 situations orientées (contre 36 en 2022). Le nombre d'orientations se maintient.

Les utilisateurs des réunions de coordination sont :

- Les conseillères sociales en gérontologie du CDAS de Vitré
- Les services d'aide à domicile ayant signé la Charte (le SAAD du CCAS de Vitré, l'ADMR de Vitré, l'ADMR de Châteaubourg, l'ADMR d'Argentré du Plessis, Zen Séniors Services, Oz, Domidom, Confiez-nous et Au jour le Jour ont participé aux réunions de coordination)
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination – DAC
- Le service de soins infirmiers à domicile et l'équipe spécialisée Alzheimer
- Les infirmiers libéraux
- La travailleuse sociale du dispositif d'Accompagnement à Domicile Administratif
- L'Infirmière en Gérontologie et Handicap au CDAS de Vitré a été présente les 3 premiers mois de l'année, en qualité de co-animatrice ressource. Elle a quitté son poste en septembre 2023.

Motifs d'orientation en réunion de coordination :

Le motif principal est le maintien à domicile compliqué, soit à cause de l'altération de l'état de santé qui peut nécessiter l'augmentation/modification du plan aide ou entrée en structure.

Les difficultés avec les intervenants à domicile ou aidants, refus de l'aide sont importants.

Accès aux droits et prévention de la perte d'autonomie

MISSION 3

Le CLIC des Portes de Bretagne est garant d'un programme coordonné d'actions de prévention autour de la perte d'autonomie (cf. article 3 de la Convention de partenariat CLIC-CD35-MDPH du 19 juillet 2018).

Le CLIC des Portes de Bretagne, en partenariat avec le CLIC de la Roche aux Fées, a co-porté une 7^{ème} édition du programme coordonné d'actions de prévention de la perte d'autonomie et d'accès aux droits.

Cette programmation est effectuée à partir d'un **diagnostic de besoins** effectué sur l'ensemble du Pays de Vitré, afin d'orienter la mise en place d'actions de manière la plus pertinente possible.

Elle vise à agir sur les déterminants de l'autonomie de la personne-âgée, tels que la dénutrition, la mobilité, le lien social etc.

Afin de faire connaître cette programmation, celle-ci est démarrée par une **action de lancement** déployée sur le territoire du Pays de Vitré en partenariat avec le CLIC de la Roche-aux-Fées.

En 2023, il a s'agit de la programmation du spectacle « Je suis l'autre », proposé dans deux communes du territoire : Vitré et Bais, en septembre dernier.

A cette occasion, le programme papier présentant l'ensemble des actions sur l'année à venir a été diffusé aux participants.

Ainsi, *sur la commune de Vitré* le CLIC a piloté ou apporté un soutien opérationnel pour les actions suivantes :

6 actions où le CLIC était Pilote :

- L'ADDAN
- Le Café des Aidants
- L'action de lancement
- Le projet spectacle conférence décalée sur la maladie d'Alzheimer
- Le cycle d'ateliers « Information et soutien aux personnes qui aident »
- Forum « prévention routière »

10 actions de prévention où le CLIC était partenaire opérationnel.

12 communes du territoire du CLIC des Portes de Bretagne ont accueilli des actions de prévention de la perte d'autonomie :

Louvigné de Bais, Châteaubourg, Domalain, Argentré du Plessis, Etrelles, Bréal Sous Vitré, La Chapelle Erbrée, Princé, Montreuil des Landes, Taillis, Val d'Izé et Vitré.

Le **dispositif d'Accompagnement à Domicile Administratif-ADA** mis en place depuis décembre 2018 a évolué et propose désormais un accompagnement à l'usage de l'outils numérique renommant ainsi le dispositif **ADDAN - Accompagnement à Domicile aux Démarches Administratives et Numériques**.

Depuis septembre 2023, il l'y a plus de professionnel dédié spécifiquement sur cette mission à 0.50ETP. L'ADDAN est assuré par la coordinatrice en plus de ses missions à temps plein afin de ne pas arrêter le dispositif en attendant de connaître les arbitrages financiers qui découleront du schéma départemental de l'autonomie.



En 2023, **45 demandes ont été orientées vers la CESF** (Conseillère en Économie Sociale Familiale) parmi lesquelles 38 ont abouti à un accompagnement (soit 84 % des orientations).

Avec un total de 116 visites à domicile, nous constatons que les accompagnements ont augmenté malgré le mode « minimum » assuré à la fin de l'année. La proportion des demandes pour des démarches administratives papier ou en ligne est quasi identique, légèrement plus importante pour les démarches e-administratives.

Les principaux prescripteurs sont l'équipe autonomie du CDAS, les CLIC, les CCAS/CIAS du territoire, les SAAD, les MFS, les SSIAD et les centres hospitaliers.

Participation aux Instances de Concertation

MISSION 4

Le CLIC participe aux réunions organisées par les partenaires institutionnels afin de représenter son territoire et contribuer aux réflexions et aux projets menés à l'échelle territoriale et départementale.

Il participe notamment aux démarches d'intégration et de coordination sur son territoire.

Le CLIC a participé :

Aux comités de suivi de la Semaine Bleue Vitréenne

Aux comités de suivi du Bistrot Mémoire du Pays de Vitré

Aux groupes de travail Aidants pilotés par le DAC du Pays de Vitré-Porte de Bretagne

Aux réunions de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale

Aux CDA fonctionnelles – MDPH

A l'Espace de Réflexion Ethique animé par le DAC

Aux groupes de travail Conseil Départemental : « Gwalenn », « réunions de coordination » ; « Charte autonomie »

Aux comités de pilotage et comités techniques de la Charte des solidarités avec les aînés sur le Pays de Vitré, en collaboration avec le CLIC de la Roche-aux-Fées et la MSA.

Aux réunions InterCLIC

Aux réunions ASIP

Aux réunions du réseau Act'Num

Le CLIC En bref...

 2023

Attribution d'une subvention de fonctionnement par **19**
Communes du territoire du CLIC Portes de Bretagne

1 390 personnes aidées et suivies

3 369 entretiens téléphoniques et physiques réalisés

11 réunions de coordination pour un total de **37** situations
orientées

45 demandes orientées vers la CESF*, dont **84%** ont abouti
à un accompagnement

**Conseillère en Économie Sociale Familiale*

Les ressources humaines

Mutualisée entre les 3 collectivités (Ville, CCAS, Vitré Communauté), la Direction des Ressources Humaines est garante du bon fonctionnement des services en s'assurant que les moyens sont bien en cohérence avec les besoins des trois collectivités. Elle assure le suivi des agents tout au long de leur carrière.

Carrières et rémunération

Les effectifs du CCAS



	2022	2023
Nombre d'agents au 31 décembre	79	79
Équivalent temps plein	68,78	68,40

6 Bénévoles dont 6 au Pôle Senior et Handicap

Taux de travailleurs en situation de handicap (obligation légale de 6%):

5 agents ont une **Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé**, soit **6,33 %** de l'effectif total (5,81 % en 2021).

La gestion des carrières – Les avancements

	Nombre d'agents	Coût
Avancement d'échelon	26	7 414,56 €
Avancement de grade	1	0,00 €
Promotion interne	1	295,74 €
TOTAL	28	7 710,30 €

49 ans

Moyenne d'âge chez les agents titulaires (*tous services confondus*)

66,7 %

Taux d'AVS titulaires ayant 50 ans ou plus

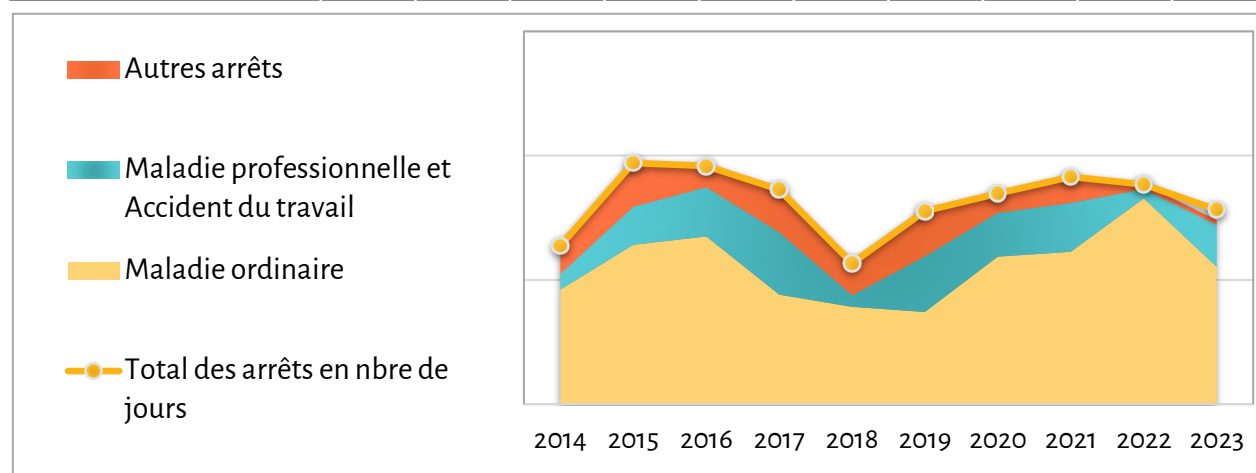
7

Estimation du nombre de départs en retraite dans les 5 ans, dont 7 aides à domicile

Âge des agents et départs en retraite au 31/12/2023

La santé au travail

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Longue et grave maladie	298	252	0	0	365	600	310	0	0	0
Maladie de longue durée	0	0	335	371	105	0	0	0	0	0
Maternité	151	452	3	320	50	125	0	422	77	245
Maladie professionnelle et accident du travail	254	617	797	1 000	183	901	704	787	149	676
Maladie ordinaire	1 844	2 562	2 697	1 763	1 567	1 480	2 375	2 451	3 311	2 208
Total des arrêts (en nb de jours)	2 547	3 883	3 832	3 454	2 270	3 106	3 389	3 660	3 537	3 129



Sur 110 agents présents au cours de l'année, **48** personnes ont été en arrêt maladie au moins 1 journée (35 pour le SAAD, 13 pour les autres services)

Il y a eu **199** arrêts (dont 95 arrêts initiaux) pour un cumul de **3 129 jours**

79 % des jours d'arrêt concernent le SAAD et **15 %** des jours d'arrêt concernent la RLT.

4 agents ont bénéficié d'un temps partiel thérapeutique pour un cumul de **517 jours**.

Les avantages sociaux



Le CCAS (avec la Ville) adhère au **Comité National d'Action Sociale** depuis le 1^{er} septembre 2011 pour les agents ayant un contrat de travail de six mois et plus. **Le montant de la cotisation 2023 s'élève à 17 384 € pour 82 bénéficiaires.**

Le COS : Le Comité Social du personnel communal de Vitre (CCAS et Ville) est ouvert aux agents de Vitre Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017.

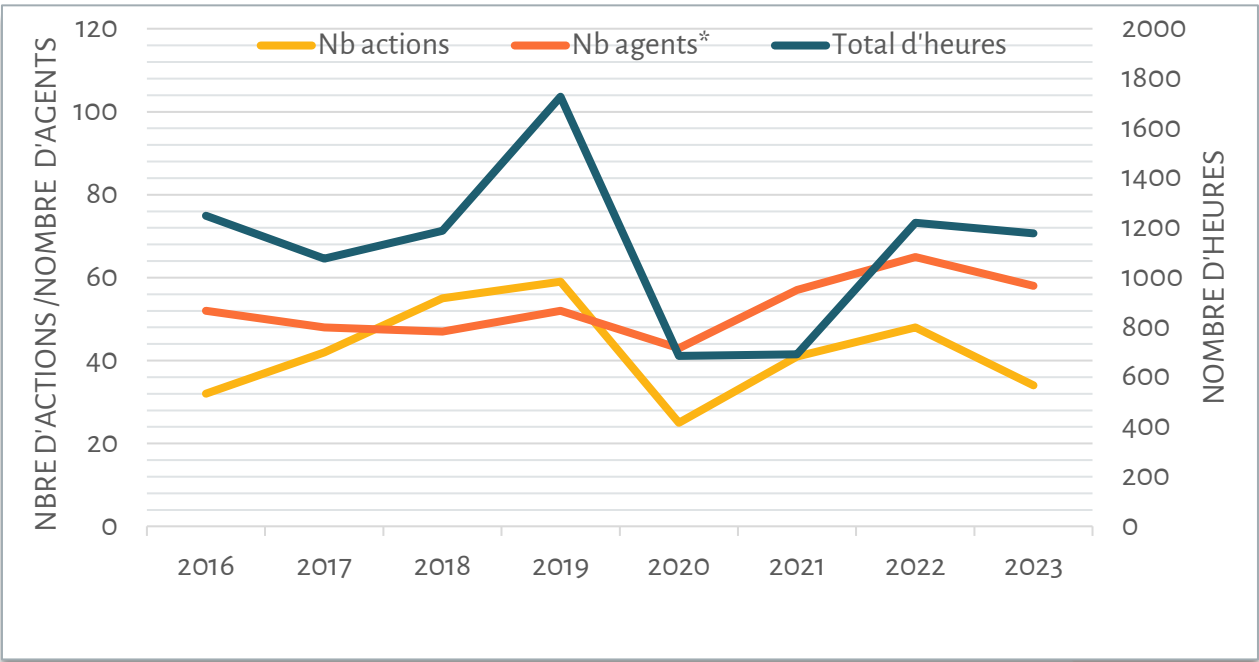
Le montant de la subvention 2023 du CCAS s'élève à 1 565,84 €

La formation



Le volume total d’heures de formation en 2023 est légèrement supérieur au volume moyen de ces 6 dernières années avec **1 178 heures de formation**.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d’actions	32	42	55	59	25	41	48	34
Nombre d’agents *	52	48	47	52	43	57	65	58
TOTAL HEURES	1 249	1 076,5	1 188,5	1 727	686	692	1 220	1 178,5



**Un agent ayant participé à plusieurs formations est comptabilisé une seule fois.*

La moyenne de jours de formation est de :

- **3 jours** par agent formé (2,9 en 2022)
- **2,3 jours** par agent de la collectivité (2,4 en 2022)



Le CNFPT a organisé **67 %** des formations auxquelles des agents du CCAS ont participé.

Le partenariat, passé entre le CNFPT et les collectivités brétilliennes depuis plusieurs années, permet aux auxiliaires de vie sociale du Service d'Aide à Domicile d'accéder à une offre de formation variée. En 2023, les agents du SAAD ont pu se former sur les thèmes suivants :

- La gestion de l'agressivité chez la personne âgée
- La sensibilisation à la sophrologie
- La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie
- Atelier de simulation du vieillissement
- Sensibilisation aux maladies neuro dégénératives : Parkinson, Alzheimer...
- Prendre soin de soi pour prendre soin des autres
- Prévention des TMS manutention manuelle et avec aides techniques de la personne âgée
- Les activités auprès des personnes âgées et/ou désorientées - sensibilisation et orientation pédagogie Montessori
- Un soin relationnel bientraitant - initiation à la méthode de validation Naomi FEIL
- Les soins d'hygiène et de bien être auprès des personnes en perte d'autonomie

La Ville de Vitré a accueilli sur son territoire 2 groupes de stagiaires, pour 5 jours de formation au total.

Composition du coût de la formation



L'hygiène et la sécurité

En 2023 :

- 7 agents ont suivi 2 jours de formation sur La prévention des Troubles Musculo-Squelettiques
- 4 agents ont suivi une sensibilisation à la sophrologie
- 8 agents ont suivi une formation sur le thème « prendre soin de soi pour prendre soin des autres »

Les ressources humaines

En bref...

 2023

79 agents, dont **28** ont bénéficié d'un avancement d'échelon, de grade ou d'une promotion interne.

L'âge moyen des agents titulaires est de **49 ans**.

Total des jours d'arrêts en baisse. En revanche, augmentation des arrêts pour maladie professionnelle / accident de travail **(149 jours en 2022 / 676 jours en 2023)**.

Un volume total d'heures de formation légèrement supérieur au volume moyen des 6 dernières années **(1 178 heures)**

67% des formations des agents du CCAS organisées par le CNFPT